



EPT GRAND PARIS GRAND EST COMMUNE DE GAGNY

Département de Seine-Saint-Denis (93)



PLAN LOCAL D'URBANISME

1. RAPPORT DE PRESENTATION

1.2 L'Etat Initial de l'Environnement et perspectives d'évolution

Vu pour être annexé à la délibération du
Conseil Municipal en date du :

13 décembre 2016

Table des matières

Etat initial de l'environnement	3
I. Site et situation	4
II. Les ressources naturelles liées au sol et au sous-sol.....	7
1) Connaissance qualitative et quantitative des sols et sous-sols	8
La géologie	8
Topographie de Gagny, entre le massif de l'Aulnay et la vallée de la Marne.....	10
L'occupation du sol	14
2) Connaissance et typologie des milieux naturels	15
Espèces présentes.....	15
3) Fonctionnement écologique des milieux naturels	17
Les friches industrielles des carrières.....	17
Les arbres.....	18
Les milieux humides	19
Les zones protégées	20
Les milieux agricoles	21
III. La ressource naturelle : eau	23
Hydrogéologie	23
Le réseau hydrographique	23
Les zones humides	25
IV. Identification du patrimoine et des paysages urbains	27
1) Typologie et qualité des entités paysagères	28
Un paysage caractérisé par le relief	28
2) La trame verte urbaine.....	30
Les alignements d'arbres comme éléments de la trame verte	32
Les espaces boisés	34
Le projet de parc régional du Mont Guichet	34
3) La trame bleue urbaine.....	35
4) Gestion des espaces publics	35
V. L'air et le climat.....	37
1) L'air	37
Les indices de qualité de l'air	37
Les émissions sur la commune	38
2) Le climat	42
VI. Enjeux environnementaux	43
Perspectives d'évolution.....	51

Etat initial de l'environnement

I. SITE ET SITUATION

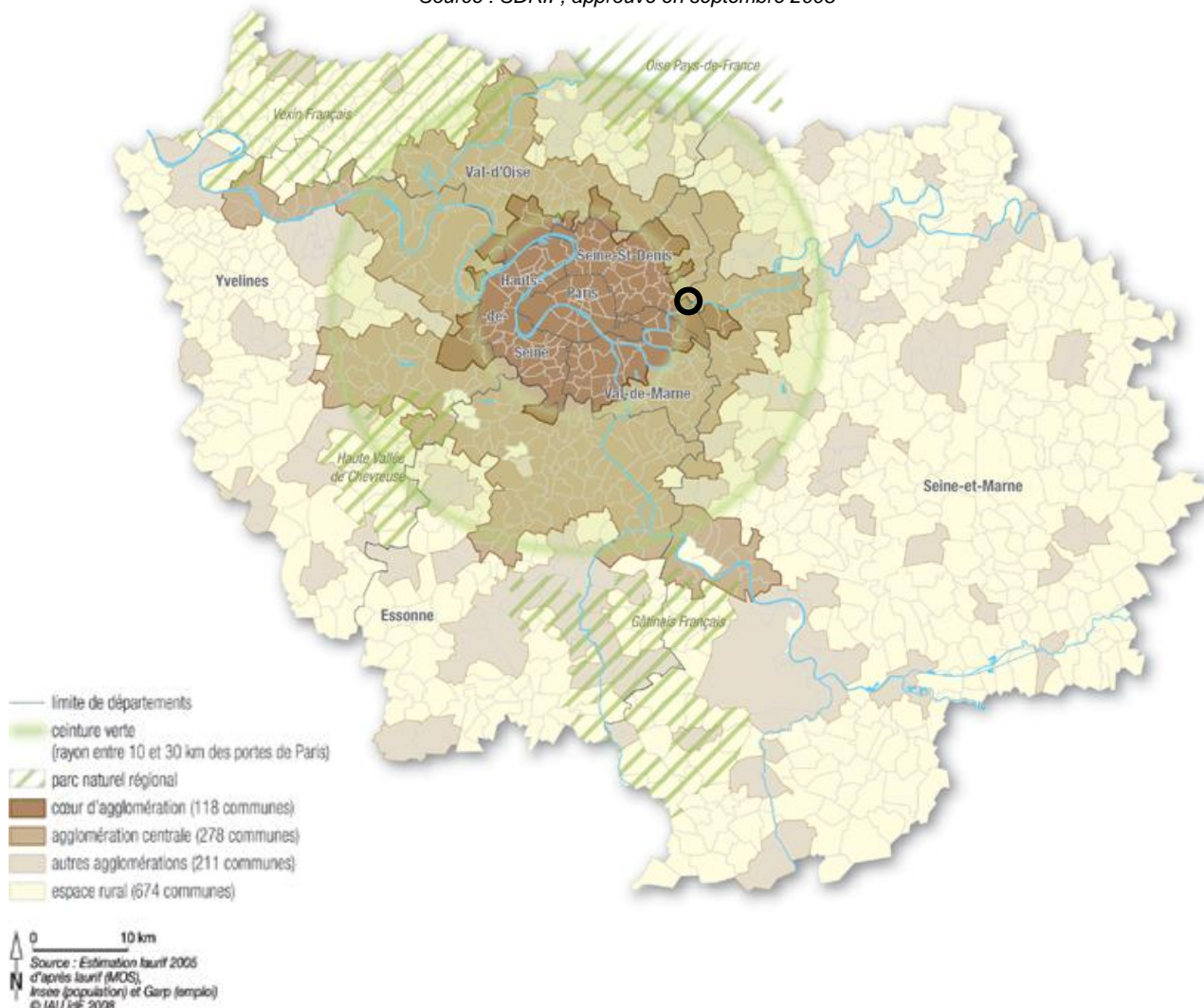
Gagny est située au sud-est de la Seine-Saint-Denis, en limite de la Seine-et-Marne. Elle se situe en position de transition entre le cœur d'agglomération dense et l'agglomération centrale, au sens des entités géographiques du SDRIF (2008, cf. carte ci-dessous). Elle est localisée ainsi aux franges de la ceinture verte d'Île-de-France (entre 10 et 30 km des portes de Paris).

Gagny est limitrophe de sept communes situées principalement en Seine-Saint-Denis : Villemomble et Le Raincy à l'ouest, Montfermeil et Clichy-sous-Bois au nord, Neuilly-sur-Marne et Gournay-sur-Marne au sud et Chelles (77) à l'est.

La commune se trouve à proximité d'infrastructures de transport qui contribuent à sa bonne desserte tant au niveau régional que local : rapidement reliée aux autoroutes A3 et A4, traversée par la ligne ferrée Paris Strasbourg empruntée par le RER E qui relie la commune à Paris, la commune s'est organisée originellement autour de deux axes routiers existant depuis plusieurs siècles, l'un, nord-sud, la RN 370 et l'autre, est-ouest, la RN 302 (longée en partie par la voie ferrée).

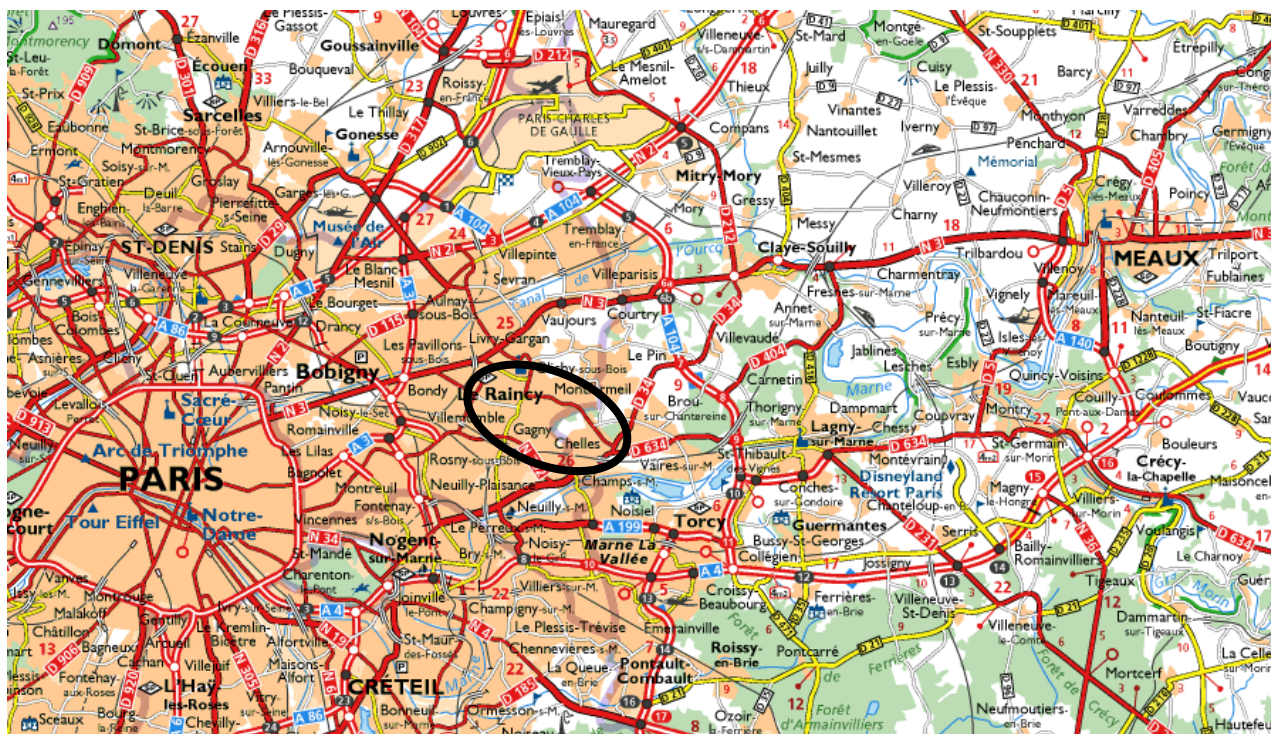
Situation de Gagny

Source : SDRIF, approuvé en septembre 2008



Situation de Gagny par rapport aux infrastructures de transport

Source : Fonds Via Michelin



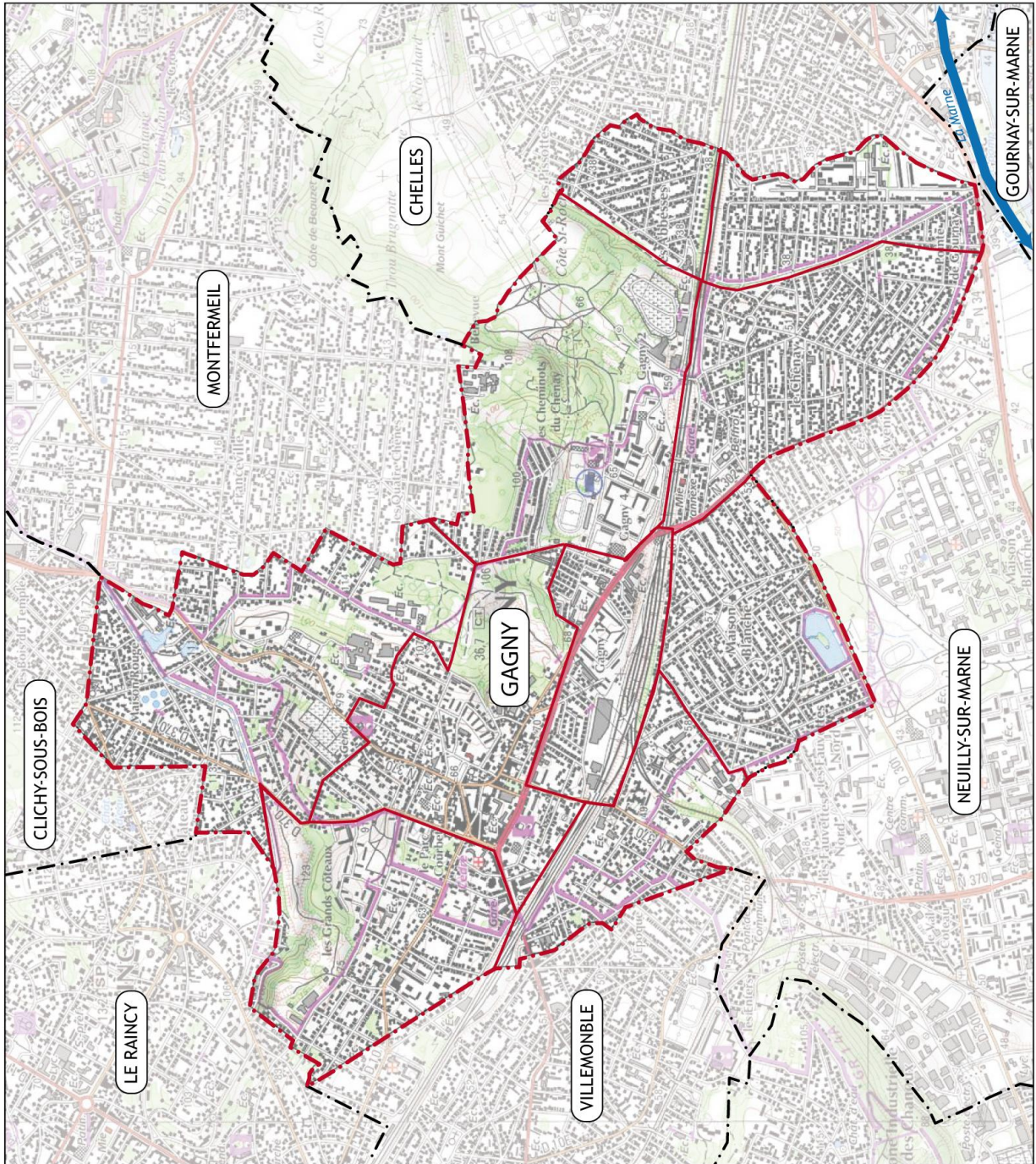
Gagny s'est implantée pour partie sur le coteau bordant le plateau de l'ancienne forêt de Bondy (le plateau de Montfermeil), pour partie sur le bassin alluvial de la Marne.

La superficie

La Ville de Gagny s'étend sur 6,83 km² (683 hectares), Sur les quarante communes de Seine-Saint-Denis, elle est placée au 13e rang pour sa superficie. Ses dimensions extrêmes sont de 3,3 km du nord au sud et de 4,4 km d'est en ouest.

LIMITES COMMUNALES

- Limites communales
- Limites de quartiers



Source : fonds IGN 2714 ET Marne la Vallée



II. LES RESSOURCES NATURELLES LIEES AU SOL ET AU SOUS-SOL

Ce qu'il faut retenir

L'occupation des sols du territoire communal est la résultante à la fois des conditions géologiques, hydrographiques et climatiques. Ces éléments constituent le socle du développement de tout territoire. Ils ont été propices à l'évolution de certaines activités plutôt qu'à d'autres et ont conditionné l'histoire ancienne et récente de la commune de Gagny.

Gagny s'inscrit dans un site géographique qui s'étire depuis les coteaux des plateaux de l'Aulnay et d'Avron, vers la vallée de la Marne, qui présente un relief marqué par une succession de buttes (buttes de l'Aulnay, butte de Gagny).

La topographie locale a été également profondément marquée par l'exploitation du sous-sol riche en gypse, dont les stigmates laissés par des friches industrielles des carrières sur trois sites, ont largement conditionné le développement urbain de la commune de Gagny.

Malgré sa proximité avec la rivière Marne et le canal de Chelles au sud de son territoire, le réseau hydrographique de la commune se limite à quelques eaux de surface (lac de Maison Blanche, étangs de Maison Rouge etc.). Bien que souterrain, l'aqueduc de la Dhuis qui servait à alimenter Paris au 19ème siècle, traverse le territoire communal et offre désormais un lieu de promenade aux randonneurs.

L'environnement climatique dans lequel s'inscrit Gagny correspond à celui de l'Ile-de-France qui bénéficie d'un climat océanique à la pluviométrie relativement importante et à des conditions d'ensoleillement spécifiques. Ces éléments sont à considérer comme des paramètres dans la planification et le choix des sites de développement urbain, notamment au regard du relief de la commune.

La richesse du sous-sol gabinien a été à l'origine de son exploitation à partir de trois sites répartis sur le territoire communal qui furent exploités principalement pour le gypse, mais aussi pour le sable, l'argile, la meulière et la pierre. Ces carrières, pour certaines en état de friche industrielle, interrogent le développement communal sur la manière de valoriser ces espaces de manière durable.

1) Connaissance qualitative et quantitative des sols et sous-sols

La géologie

Sur le plan géologique, la commune de Gagny est sise sur une butte-témoin qui s'étire depuis Belleville à l'Ouest, jusqu'à Vaujours à l'Est, et dont les axes tectoniques principaux se rencontrent approximativement à Gagny. Cette butte-témoin, composée essentiellement de terrains appartenant au Ludien, est chapeauté par les travertins de Brie et des argiles vertes, voire des glaises, qui sont très plastiques et qui ont une tendance à fluer en bordure de versant.

La série ludienne repose sur un ensemble marinésien, composé de marno-calcaires de Saint-Ouen et de sables de Beauchamp recouvrant des marnes et caillasses lutétiennes.

Tous ces terrains tertiaires ont été érodés et remaniés durant le Quaternaire pour donner des versants d'un dénivelé supérieur à 50 m entre les plateaux du sommet, qui culminent à une altitude de 116 m NGF, et le sol des exploitations de gypse à ciel ouvert.

La présence de trois friches industrielles des carrières de gypse (Marto, Bois de l'Etoile et Saint-Pierre), atteste de la richesse du sous-sol gabinien. Le gypse ludien a été exploité en carrière souterraine dans le secteur Nord de la butte.

Au niveau des trois sites de carrière existant sur la commune, les effets de la sédimentologie et de la tectonique sont négligeables pour les épaisseurs des dépôts et leur altitude relative. Par contre, la rencontre des deux axes majeurs tectoniques a joué sur la stabilité des carrières (diaclasses ouvertes, failles, etc.) et très probablement sur l'orientation des entrées en cavage.

Le Ludien et le sommet du Marinesien sont relativement homogènes dans les dépôts. Ils se décomposent en quatre assises ou masses de gypse et cinq couches de marnes à entrefilets gypseux fréquents : les marnes inférieures, les trois marnes intercalaires et les marnes supérieures. Ces horizons ont environ 35 millions d'années et ont, au total, une puissance avoisinant 50 mètres.

Les trois horizons de gypse ludien ont été entaillés : la haute masse, la deuxième masse et plus rarement la troisième masse. Ces bancs de gypse sont séparés par un ensemble marneux de 3 à 5 m d'épaisseur et surmontent des marnes infra-gypseuses, dans lesquelles s'intercalent des bancs de gypse moins épais, inexploitable dans des conditions techniques et économiques satisfaisantes.

Des marnes supra gypseuses recouvrent le haut des plateaux, zone où il n'y a pas eu d'exploitation en profondeur. Se situent en tête les marnes dites « de Pantin » qui sont des marnes calcareuses blanchâtres, puis les marnes dites « d'Argenteuil » bleutées et plastiques, qui peuvent renfermer quelques petits niveaux de gypse en base. Cet ensemble est surmonté par des argiles vertes et les travertins de Brie.

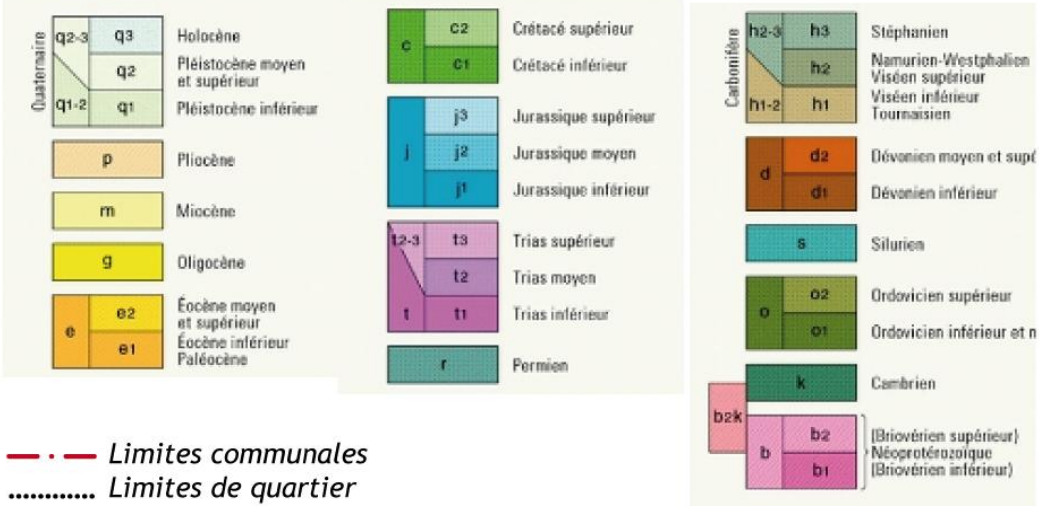
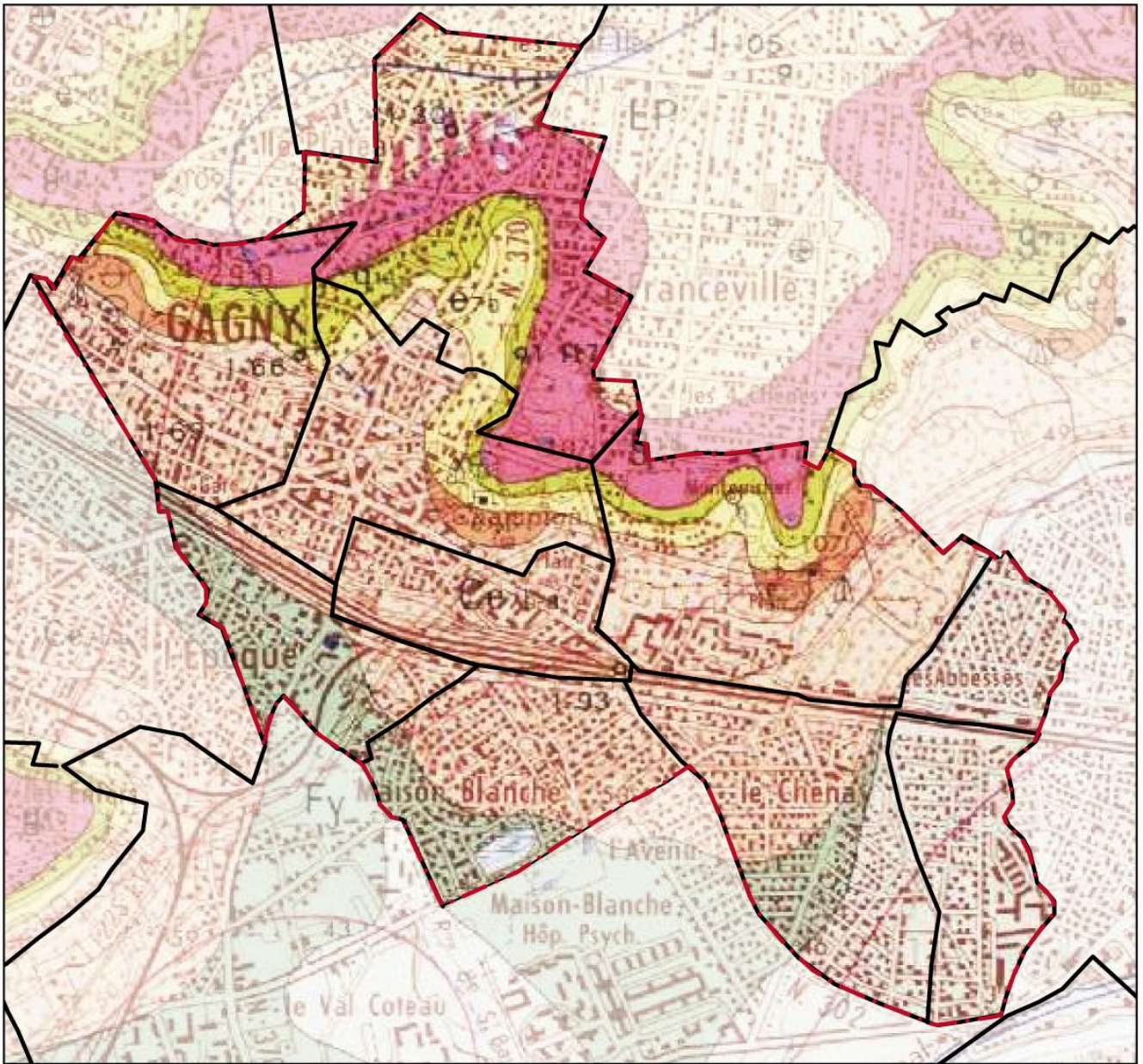
Les formations sous-jacentes au Ludien peuvent également contenir des poches de gypse dit « antéludien », le plus souvent contenues dans le Lutétien, qui se dissolvent lors de circulations d'eau et des mouvements des nappes souterraines. Les formations géologiques susceptibles de renfermer du gypse se rencontrent jusqu'à 60 m de profondeur au Sud de la carrière Ouest de Gagny.

Par rapport à l'altimétrie on retiendra cette exploitation sur deux, voire trois niveaux :

- le gypse de première masse ou haute masse dont les galeries souterraines se trouvent à l'altimétrie de 70 mètres environ,
- le gypse de deuxième masse dont les galeries d'exploitation sont à l'altimétrie de 50 mètres environ.

GEOLOGIE

Source : BRGM, carte géologique n° 184 - feuille de Lagny



	LP : limons des plateaux
	g1 : Stampien inf. faciès "Sannoisien" : Calcaires de Brie, marnes vertes - TERTIAIRE - Oligocène
	g1a : Stampien inférieur "Sannoisien" : Marnes vertes, glaises à Cyrènes
	e7b : Bartonien supérieur, Ludien supérieur : Marnes blanches de Pantin, Marnes bleues d'Argenteuil
	e7aG : Bartonien supérieur, Ludien moyen et inférieur : Masses et marnes du gypse
	Ce7b-a : Colluvions polygéniques (marno-gypseuses)
	Fy : Alluvions anciennes : Basse terrasse : 10-15m
	Fz : Alluvions actuelles ou subactuelles

Les marnes sont des roches sédimentaires formées par un mélange de carbonates et de minéraux argileux mêlés à du sable. Tendres, finement poreuses, friables lorsqu'elles sont sèches et plastiques lorsqu'elles sont humides, elles sont sensibles à l'eau et donc susceptibles de bouger, fluer. Plus leur teneur en argile est forte, plus elles sont sensibles à l'eau, ce qui va entraîner une modification de leur comportement mécanique et accentuer les risques d'instabilité. Les formations marneuses sont imperméables.

Les limons sont assez peu perméables, se gorgeant d'eau lors d'hivers très pluvieux et formant alors une surface imperméable qui favorise le ruissellement. Les alluvions au contraire présentent une perméabilité très importante, formant un aquifère en équilibre avec l'eau des cours d'eau.

Topographie de Gagny, entre le massif de l'Aulnay et la vallée de la Marne

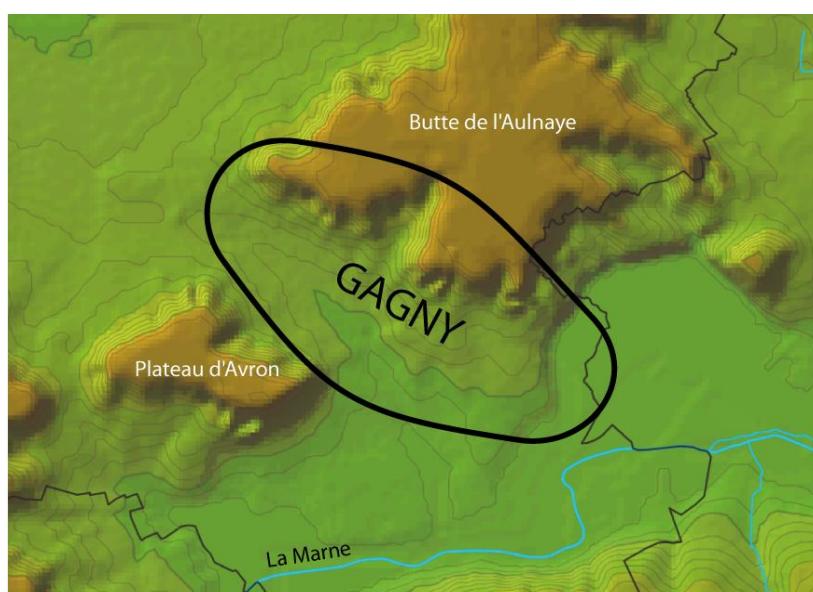
Gagny occupe un site très particulier constitué par le versant de la butte de l'Aulnay qui descend d'abord de manière marquée au nord, puis de façon plus adoucie, vers le sud-est et la vallée de la Marne.

Au sud-ouest se trouve le plateau d'Avron, sur les communes de Villemomble, Rosny-sous-Bois et Neuilly-Plaisance. L'espace interstitiel entre ces deux buttes est vraisemblablement constitué par la vallée d'un ancien lit de la Marne, orienté est-ouest. La butte de l'Aulnay résulte de l'érosion exercée par les cours d'eau sur le plateau sédimentaire : le plateau a ainsi été entaillé par la vallée de la Marne, assez large au sud et à l'est de Gagny, où l'érosion a dégagé quelques buttes témoins.

Le massif de l'Aulnay (d'où son autre appellation, butte de l'Aulnay) est ainsi composé d'une succession de buttes témoins, formant un vaste arc de cercle depuis la butte de Gagny jusqu'aux coteaux de Thorigny-sur-Marne, en passant par la Forêt de Bondy, le Bois de Bernouille, les coteaux de Courtry et de Villevaudé.

Le contexte topographique de Gagny

Source : SoREPA d'après fonds IAURIF



Topographie locale

Avant l'aménagement de l'arboretum, le point le plus haut se situait dans le quartier du Plateau-Franceville, boulevard du Temple de Montfermeil ou allée Gay, à 138 m, sur le haut du coteau de la butte de l'Aulnay. Désormais, le point le plus haut se situe dans l'arboretum (secteur du Bois de l'Etoile), grâce à un remblai de 8 m par rapport au terrain naturel. Le point le plus bas de la commune est situé dans le quartier de la Pointe de Gournay, à 38 m. Ainsi, un dénivelé de 75 m commande la topographie de la commune.

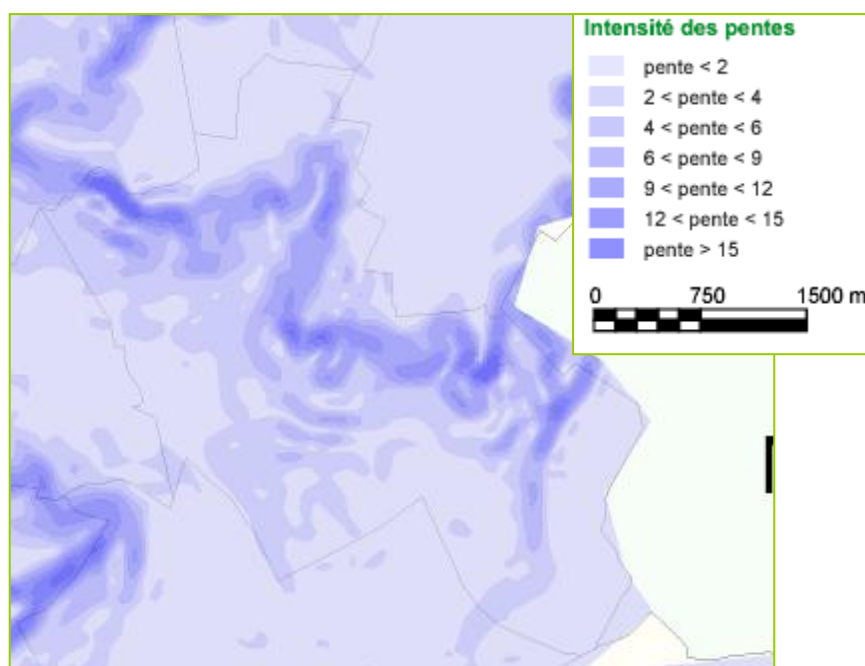
On observe plusieurs pentes supérieures à 15° sur la commune. Les panneaux de signalisation routière rappellent d'ailleurs les pentes majeures (Rue Contant, Boulevard de Saint-Dizier...).

Gagny est ainsi caractérisée par trois strates topographiques qui correspondent à autant de strates paysagères :

- au nord, le haut de la butte d'Aulnay, qui concerne le nord et l'est du quartier du Plateau-Franceville, et l'extrême nord du quartier Jean Bouin. Les terrains dominent l'ensemble avec une altitude comprise entre 90 et 115 m.
- à l'articulation entre les tiers nord et sud de la commune, les coteaux de la butte de l'Aulnay et les hautes pentes de leurs versants Sud. Les quartiers du Parc Carette, du Centre-ville et Jean Bouin constituent ainsi des quartiers de transition topographique, articulant des terrains situés entre 90 et 60 m.
- Le tiers sud, marqué par un relief doucement incliné vers le sud et le sud-est, concerne les quartiers situés au sud de la voie ferrée (Époque, Maison Blanche, Chénay, Pointe de Gournay), ainsi que les quartiers Jean Moulin et Abbesses. Les terrains se situent entre 65 et 35 m.

Intensité des pentes à Gagny

Source : Atlas du patrimoine de Seine-Saint-Denis



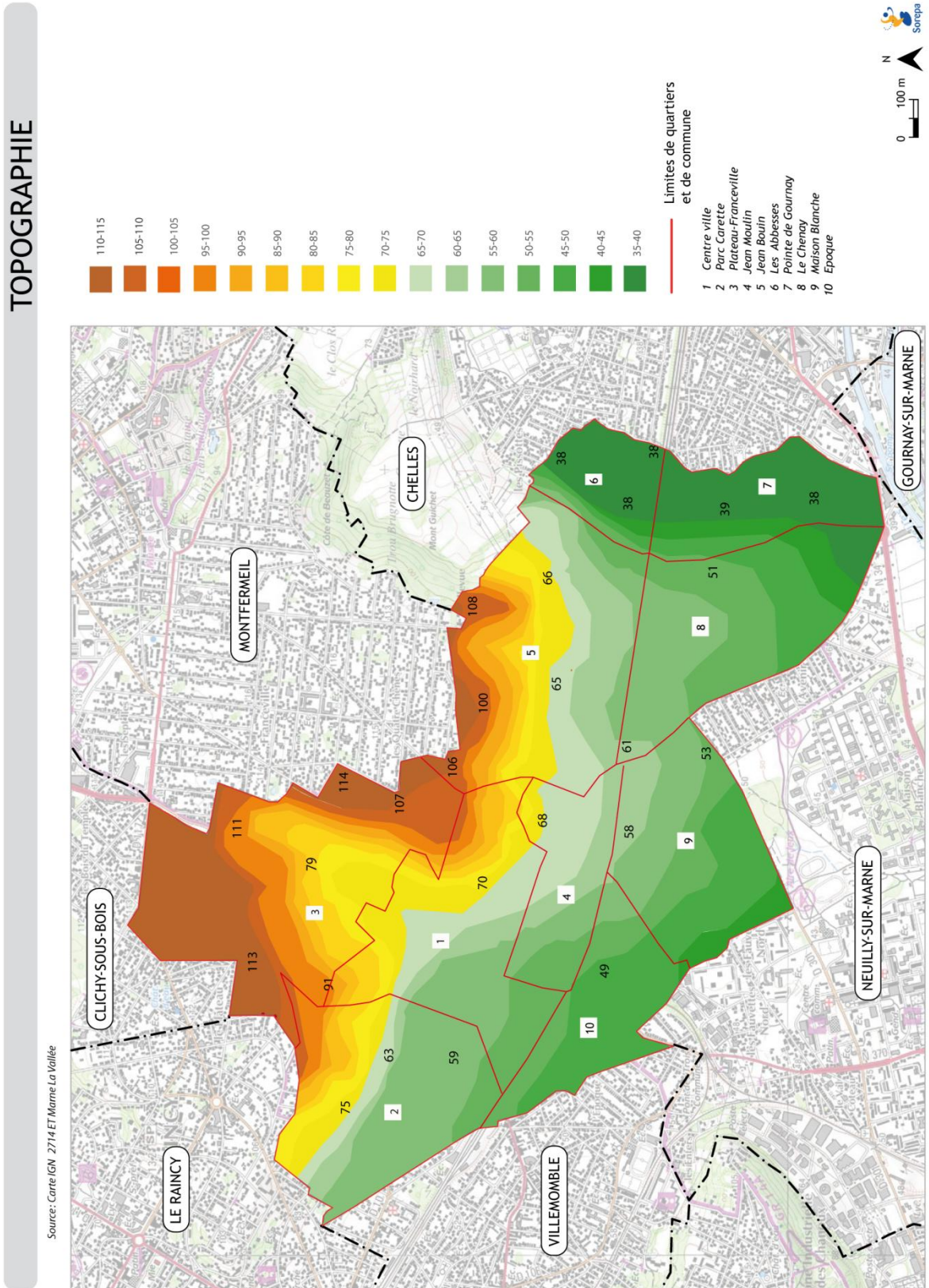
Topographie artificielle

A ces éléments s'ajoute une topographie artificielle liée d'une part à la présence d'anciennes carrières, et d'autre part à des aménagements spécifiques comme la voie ferrée.

Les carrières ont été modelées artificiellement par leur exploitation. Les levées de terre figurées sur la carte IGN mettent en évidence leur micro-topographie complexe.

La voie ferrée traverse la commune d'ouest en est, d'abord en remblais, comme en témoigne les talus paysagés autour de la gare de Gagny, puis en déblais, encaissée en contrebas des logements après le passage sous la voie ferrée, rue Aristide Briand.

Cette topographie particulière permet l'existence de points de vue panoramiques sur les trois sites d'anciennes carrières depuis les hauteurs de la butte de l'Aulnaye.



L'occupation du sol

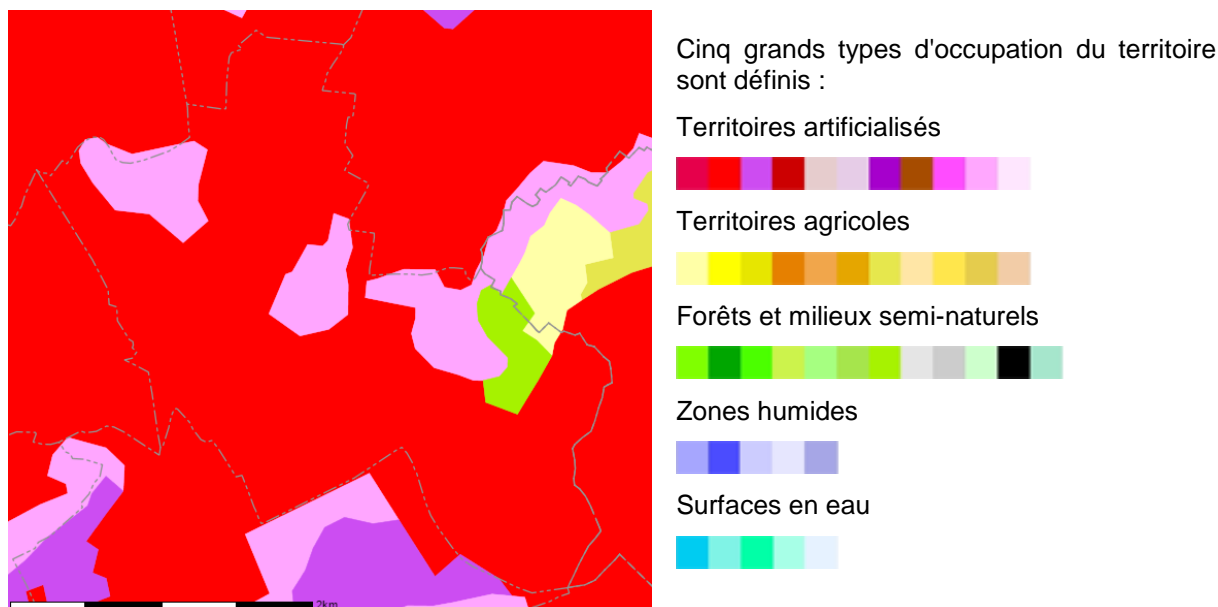
Un territoire fortement artificialisé

La base de données Corine Land Cover constitue une référence européenne pour l'information environnementale. Selon cette base de données, on observe qu'à Gagny, la majeure partie du territoire est artificialisée, toutefois à divers degrés. Selon les données 2012, se détachent seulement du tissu urbanisé (en rouge), les trois friches industrielles des carrières identifiées aujourd'hui en état de friche :

- pour les carrières de l'ouest et du centre, comme « espaces verts urbains », (notons que la carrière du centre était en 2006 identifiée comme « chantier » - les travaux sont terminés à ce jour) ;
- pour la carrière de l'est, en différents secteurs, comme « espace vert urbain », « terres arables », et « forêt et végétation arbustive en mutation ».

Occupation du sol selon la base CORINE Land Cover

Source : MEDDE



La base de données géographiques CORINE Land Cover est produite dans le cadre du programme européen de coordination de l'information sur l'environnement CORINE. Cet inventaire biophysique de l'occupation des terres fournit une information géographique de référence pour 38 états européens et pour les bandes côtières du Maroc et de la Tunisie. La base de données CORINE Land Cover 2006, dite CLC 2006 a été réalisée à partir d'images satellitaires (SPOT 4 et IRS) de l'année 2006, d'une résolution de 20 mètres. L'échelle d'utilisation est le 1/100 000e.

11 Zones urbanisées	21 Terres arables
112 Tissu urbain discontinu	211 Terres arables hors périmètres d'irrigation
13 Mines, décharges et chantiers	23 Prairies
133 Chantiers	231 Prairies
14 Espaces verts artificialisés, non agricoles	32 Milieux à végétation arbustive et/ou herbacée
141 Espaces verts urbains	324 Forêt et végétation arbustive en mutation

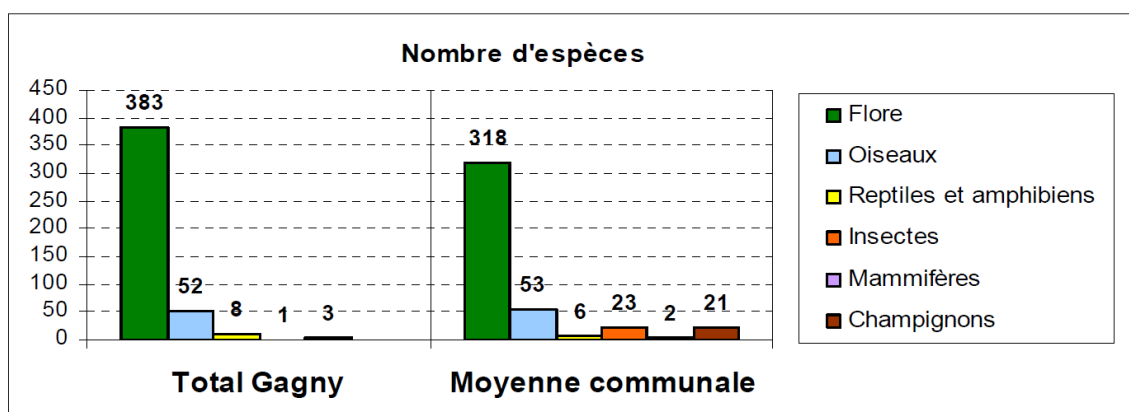
2) Connaissance et typologie des milieux naturels

Espèces présentes

L'état de la connaissance de la biodiversité sur la commune de Gagny, publié par la Direction des Espaces Vert du Conseil Général de Seine-Saint-Denis, a été établi à partir des investigations de l'Observatoire Départemental de la Biodiversité Urbaine (OBDU) en mars 2011. L'OBDU constitue un centre de ressources sur le patrimoine naturel départemental et un espace d'échanges d'expériences et de savoirs entre ses acteurs ; c'est également un outil d'aide à la décision en matière d'aménagement du territoire. Cet état de la connaissance est non exhaustif et enrichi à mesure des observations réalisées.

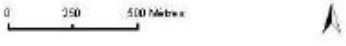
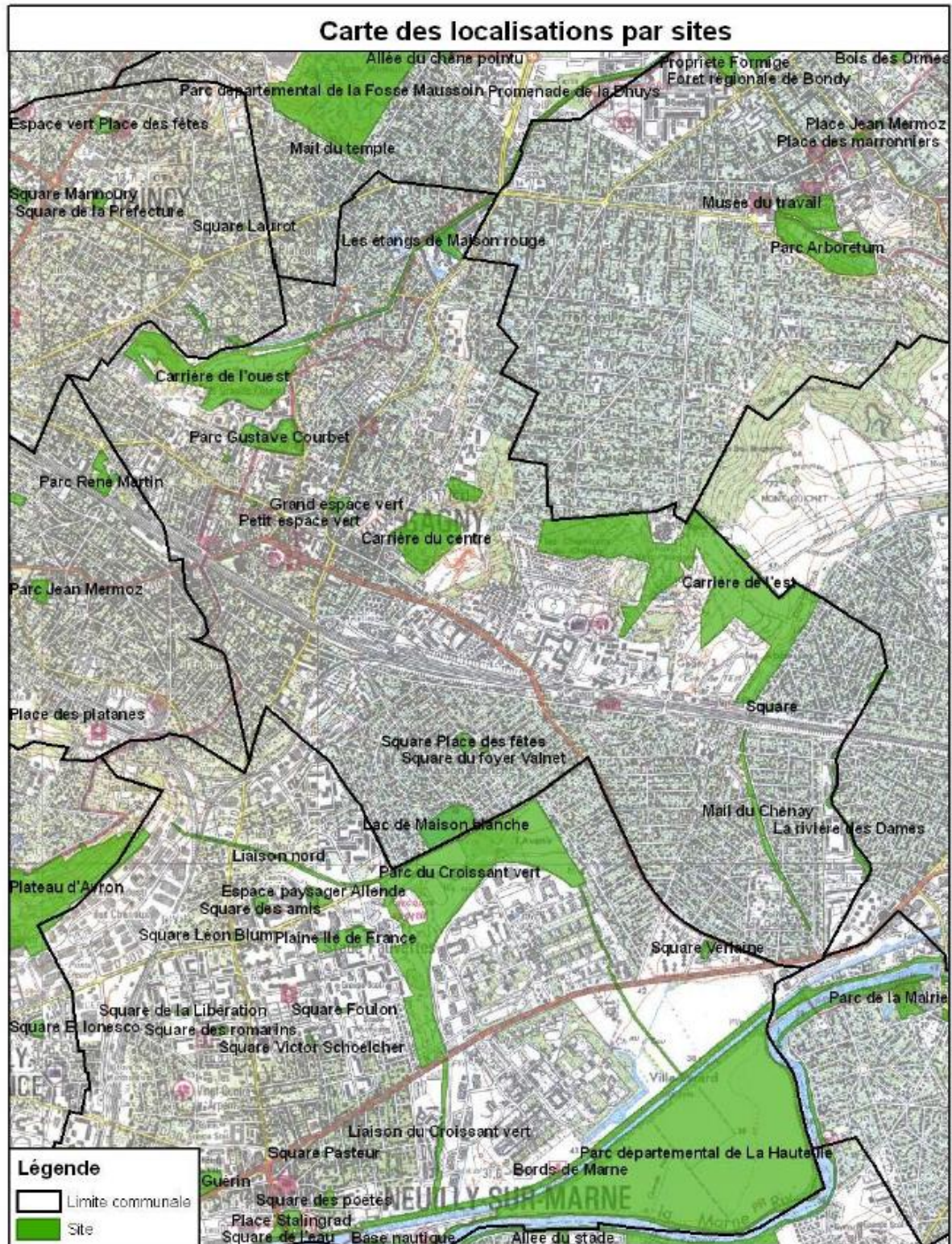
Les données suivantes présentent le nombre d'espèces sur la commune par groupe taxonomique, comparé à la moyenne du nombre d'espèces par commune en Seine-Saint-Denis.

Le tableau comprend la déclinaison de ce nombre d'espèces par sites. Ces derniers sont localisés sur la carte ci-dessous. La mention « autres sites » correspond aux zones en milieux urbains qui ne sont pas cartographiées.



Localisation par sites	Flora	Oiseaux	Reptiles et amphibiens	Insectes	Mammifères	Champignons	Total
Carrière de l'est	119						119
Carrière de l'ouest	87						87
Carrière du centre	16						16
Lac de Maison blanche	19	19					38
Parc Gustave Courbet	34	33					67
Autres sites	341	42	8	1	3		395
Total Gagny	383	52	8	1	3		447
Moyenne communale	318	53	6	23	2	21	425
Total Département	1227	180	18	573	15	534	2547

La liste des espèces présentes sur les différents sites inventoriés est présentée en annexe de l'évaluation environnementale. Les espèces patrimoniales sont listées au paragraphe 2.7 de l'évaluation environnementale.



3) Fonctionnement écologique des milieux naturels

Gagny est une commune urbaine où la prédominance du bâti pourrait laisser croire qu'il y a peu d'espace naturel. Si les boisements apparaissent isolés et déconnectés, des connexions peuvent subsister entre les bois, les parcs, les jardins des zones pavillonnaires et même les alignements d'arbres en ville.


Un certain nombre d'espaces ouverts, soit aménagés, soit recolonisés par une végétation spontanée, peuvent offrir un terreau favorable à la constitution d'une trame verte urbaine à même de maintenir la biodiversité locale.

Les friches industrielles des carrières

Aujourd'hui, ces espaces de carrières sont à l'état de friches arborées, pour la plupart privées et interdites au public du fait des risques liés aux excavations et cavités.



Les friches industrielles des carrières constituent des sites potentiels de trame verte de par la présence de végétation spontanée ou introduite à l'échelle communale et intercommunale. Un équilibre est à trouver entre la satisfaction des besoins en logements et la valorisation du cadre de vie.

	<p>La friche industrielle de la carrière du centre</p> <p>L'ancienne friche de la carrière du Centre a fait l'objet ces dernières années d'une politique de valorisation par la mise en œuvre d'espaces verts et de loisirs sur 14 hectares (Parc forestier du Bois de l'Etoile et Arboretum). Ce site a bénéficié d'une lourde campagne de mise en sécurité de sous-sols rendant constructible certains terrains, tel que l'identifie le Plan de Prévention du Risque lié à la présence d'anciennes Carrières (PPRC). Véritable poumon vert de la ville, l'arboretum et le Parc Forestier du Bois de l'Etoile marque aujourd'hui le renouveau de cet espace qui s'insère dans le tissu urbain.</p>
	<p>La friche industrielle de la carrière de l'Ouest</p> <p>Dite carrière MARTO. Le site couvre une superficie d'environ 13 ha mais n'a fait l'objet d'une exploitation que sur environ 10 ha. Elle s'étend principalement de l'allée de l'Aqueduc et l'allée de la Dhuis vers le Sud à la limite des immeubles des Grands Coteaux et vers l'Ouest jusqu'à l'avenue Maurice Prolongée, à l'exception de la rue de la Montagne Savart.</p>

 <p>Vues depuis la rue de la pépinière</p>	<p>La friche industrielle de la carrière de l'Est</p> <p>D'une superficie de 52,4 ha, elle est la plus étendue. Elle se situe dans le prolongement des zones agricoles de Chelles et est vécue comme une « pointe verte » s'avancant dans la ville. Une partie de cette carrière fait l'objet d'un classement en Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF n°93030001, de type 1 : Coteaux du Beauzet et Carrière Saint-Pierre). Les espaces boisés des carrières de l'Est sont en partie accessibles par un cheminement (Ru Saint Roch) existant à proximité de l'école L. Michel.</p>
---	--

Ces trois carrières présentent un intérêt biologique et pour la qualité de l'air de la commune ; les caractéristiques et enjeux sont présentés dans l'évaluation environnementale du PLU (paragraphe 2.8).

Les arbres

	<p>L'arboretum du Bois de l'Etoile</p> <p>L'arboretum du Bois de l'Etoile compte 160 essences arboricoles organisées en ambiances et milieux différents, soit au total plus de 500 arbres de collection implantés sur 1,4 hectare. Ouvert en 2008 il s'apparente à un véritable herbier vivant qui comporte des essences diversifiées d'arbres organisées en ambiances et milieux différents.</p>
	<p>Parc forestier du Bois de l'Etoile</p> <p>Il occupe 12 ha à proximité du centre-ville et en vis-à-vis avec l'arboretum. Il est composé d'environ 30 000 arbres. Les arbres plantés sont voués à atteindre une grande envergure.</p>

Le quai du Chenay, structure arborée linéaire insérée dans la trame bâtie, constitue une zone d'intérêt biologique ; ses caractéristiques sont présentées dans l'évaluation environnementale du PLU (paragraphe 2.8).

Les milieux humides

Les étangs de Maison-Rouge :

Les étangs de Maison-Rouge sont situés au sein d'un massif arboré qui couvrent une superficie d'environ 1,1 ha. Ces étangs sont enserrés entre des logements collectifs, une partie reste ainsi finalement peu accessible (le long de certaines berges). L'étang comporte au niveau de ses berges (côté rue Jules Verne) de nombreux arbres remarquables surtout des platanes âgés.

Ces étangs, qui contiennent des poissons et potentiellement des amphibiens (non observés lors des visites de terrain) pourraient bénéficier d'opérations d'amélioration de leur état (réparation des clôtures, nettoyage, installation d'un déboureur pour filtrer les eaux pluviales...).



Lac de Maison Blanche :

Le parc de Maison-blanche est constitué par le lac et ses berges, très prisées par les pêcheurs et les promeneurs, sur lesquelles s'épanouissent de nombreux arbres remarquables, surtout des platanes âgés. D'une superficie de 2,5 ha, l'étang accueille tous les ans au printemps une fête lacustre.



Le ru Saint-Roch :

Il est un axe vert et arboré en bordure des anciennes carrières de l'est, dans le quartier des Abbesses. Le long de son parcours subsistent d'anciennes cressonnières et petits ponts de pierre. Il assure une liaison entre la carrière et le mail du Chenay.



Parmi ces milieux, le lac de Maison blanche constitue une zone d'intérêt biologique particulier. Ses caractéristiques sont présentées dans l'évaluation environnementale du PLU (paragraphe 2.8).

Le bois de l'Etoile comporte quelques mares qui ont été réalisées ces dernières années et récupèrent les eaux pluviales en provenance de noues. La végétation a bien repris depuis leur réalisation et elles abritent aujourd'hui quelques individus de Grenouille verte. Des mares sont également présentes dans la carrière de l'Est.

Les zones protégées

La commune de Gagny compte une zone Natura 2000 : la Zone de Protection Spéciale (ZPS, directive Oiseaux) des « Sites de Seine-Saint-Denis » est représentée sur le territoire communal par la promenade de la Dhuis. Cette coulée verte se présente comme un parc linéaire qui permet la pénétration de la nature en milieu urbain. La ZNIEFF de type II « Massif de l'Aulnoye, parc de Sevrans et la Fosse Maussoin » recoupe la ZPS notamment à ce niveau.

Cette zone est entretenue sans usage de produits phytosanitaires ; des tontes et tailles mécaniques sont pratiquées sur les pelouses et haies de charmes. L'association ANCA (Amis Naturalistes des Coteaux d'Avron) indique la présence de la Renouée du Japon (espèce invasive) sur les bords de la promenade. Il s'agit d'une zone très fréquentée par le public.



Les milieux agricoles

Le secteur de l'agriculture emploie 8 personnes et compte deux établissements dans les secteurs de l'agriculture, de la sylviculture et de la pêche selon les données de l'INSEE 2012 et 2013.

La surface agricole se maintient entre 2008 et 2012 à 2.4 ha soit 0.34% de la surface totale.

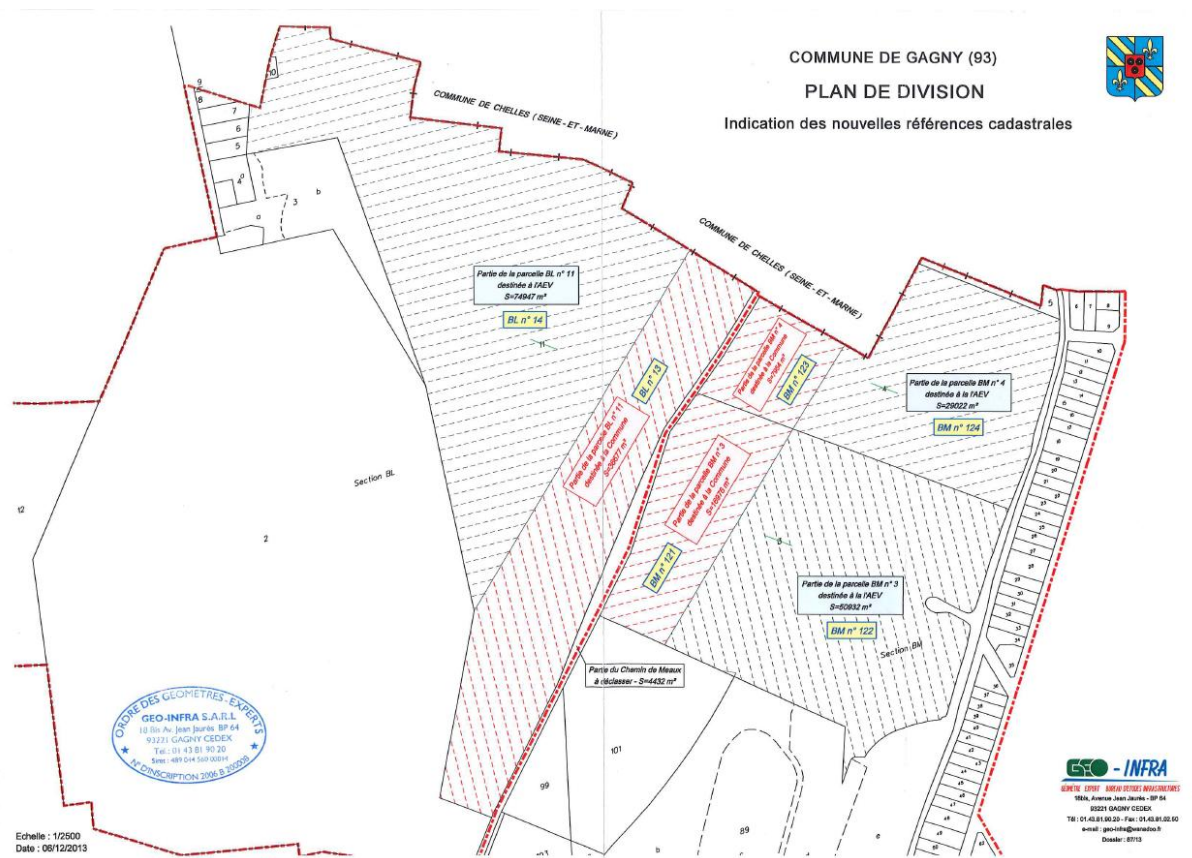
Le projet de parc régional du Mont Guichet

A cheval entre Seine-et-Marne et Seine-Saint-Denis, au nord de la commune de Chelles et aux franges sud et est des communes de Gagny et Montfermeil, subsiste un reliquat de champs et de bois perché sur une butte, au cœur d'un espace gagné par l'urbanisation. Ce petit sommet est baptisé Mont Guichet. Il culmine à 100 m d'altitude au-dessus de la Marne urbanisée. Autrefois cultivés, ses coteaux exposés plein sud subissent de plein fouet la déprise agricole. En effet, plutôt que de les cultiver, les agriculteurs préfèrent laisser en jachère ces terres enclavées, entourées par la ville, difficilement accessibles aux encombrantes machines d'exploitation. Gagnée par les herbes hautes, cette réserve de nature voit peu à peu s'effacer son lien avec le monde agricole.



Secteur du territoire Gabinien concerné par le projet de parc régional Mont Guichet

La préservation de l'ensemble de ces terres en zone naturelle devient le principal enjeu pour l'Agence des Espaces Verts (AEV) afin de les préserver de l'urbanisation galopante. Afin de se donner les moyens de préserver le site, l'AEV a acquis la majorité des terrains.



Identification des parcelles revenant à l'AEV (tramé noir) ou à la commune de Gagny (tramé rouge)

En parallèle, l'Agence a lancé une étude pour identifier les pistes d'action à mettre en place pour redynamiser l'agriculture et ouvrir le site au public. Un pôle maraîcher avec plusieurs exploitations, dont une ferme pédagogique, est d'ores et déjà envisagé. Les cheminements seront revus et corrigés, avec création d'un linéaire de sentiers et de pistes cyclables, et des fenêtres ouvertes dans la végétation pour que les promeneurs puissent bénéficier de vues plongeantes sur la Marne.

Ce projet ne porte pas seulement sur la thématique agricole. En effet, le Mont Guichet s'inscrit dans la continuité de la ceinture verte régionale en proposant une mosaïque d'espaces boisés à dominante agricole allant du territoire de Gagny jusqu'à Montfermeil en passant par Chelles (cf. partie Trame verte).

Le projet de parc régional du Mont Guichet représente un atout pour la commune de Gagny qui souhaite mettre en valeur ses espaces naturels et agricoles. Les anciennes terres agricoles présentes sur la commune de Gagny sont en liaison avec les terres agricoles de Chelles.

L'état initial du site du Montguichet et son projet d'aménagement sont présentés dans l'évaluation environnementale au paragraphe 2.8.

III. LA RESSOURCE NATURELLE : EAU

Etat qualitatif et quantitatif des eaux superficielles et souterraines

Hydrogéologie

Deux nappes principales existent à Gagny :

- la nappe phréatique qui se situe dans les marno-calcaires de Saint-Ouen et qui correspond à la nappe générale de cette région d'Ile-de-France,
- une nappe perchée, contenue par les aquifères sous-jacents aux argiles vertes, essentiellement dans les travertins de Brie, peu développée.

La nappe perchée est alimentée par la pluie efficace du plateau. A l'origine, l'eau s'écoulait sur les bordures des plateaux par l'intermédiaire de sources qui ont donné naissance à des thalwegs.

Ces sources ayant disparu, ces eaux se perdent dans les formations superficielles et sont probablement à l'origine de la séparation des exploitations Ouest et centre. Elles doivent rejoindre la nappe phréatique en pied de butte au Sud des friches industrielles des carrières de Gagny. Il est fort probable que des réseaux karstiques se sont constitués en pied de butte dans les 3ème et 4ème masses de gypse.

Toutes ces eaux des terrains de recouvrement se perdent parfois dans les carrières, en raison des nombreux fontis atteignant la surface. Le gypse est un matériau soluble dans une eau non saturée en sulfates. Mais, dès lors que l'eau est saturée, le gypse se comporte comme un milieu imperméable. On peut donc rencontrer les niveaux de carrière ennoyés dans les zones les plus basses, quelle que soit la masse considérée.

Il semble qu'il existe à Gagny des circulations de type karstique dans les 3ème et 4ème masses de gypse. Elles entraînent la constitution de vides dans ces horizons et parfois de décompressions dans les marnes sus-jacentes.

Le réseau hydrographique

La commune ne possède pas de cours d'eau de surface sur son territoire. La Marne passe toutefois à proximité de l'angle Sud-Est de Gagny, et toute la partie sud-est et est de la commune est concernée par les risques d'inondation intéressant le fond de vallée.

Deux couches de marnes imperméables, dont le toit est à 103,80 mètres pour les marnes vertes et à 95,60 mètres pour les marnes bleues d'Argenteuil, expliquent la présence de nombreux lacs ou étangs sur le plateau (dont celui de Maison-Rouge) et l'affleurement de multiples sources (dont la plus connue est celle de Saint-Fiacre), rendant omniprésente l'eau souterraine. Les sources affleurant sur les coteaux proviennent des précipitations sur le plateau et s'infiltrant jusqu'à cette nappe profonde ou jusqu'à la Marne.

Sur le territoire, trois étendues d'eau de surface sont ainsi présentes :

- le lac de Maison Blanche (2,5 ha), situé au sud de la commune,
- les deux étangs de Maison Rouge, situés au nord-est.

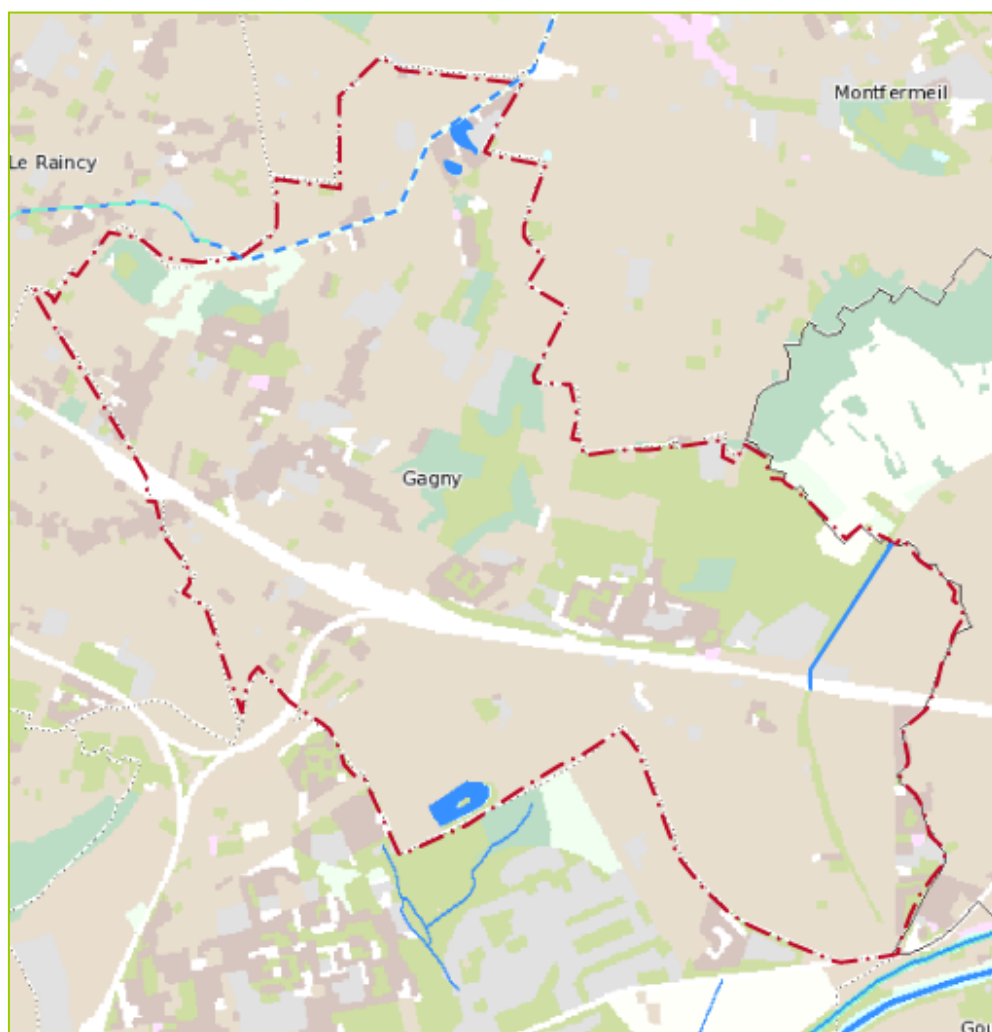
On peut également noter la présence de quelques mares au niveau des anciennes carrières du centre et de l'Est.




D'autres étangs étaient autrefois présents comme en témoigne la toponymie : la rue de la Mare, la résidence du Bois de l'Étang. Plusieurs cours d'eau ont aussi toutefois disparu : ils collectaient les eaux des plateaux et allaient se jeter dans la Marne. En effet, dans les années soixante, le canal du Chesnay, le ru des Pissottes, la rivière des Dames et le ru des Ambles ont été busés sous 4 mètres de terre.

A noter enfin la traversée du nord de la commune par l'aqueduc de la Dhuis. Voulu par Napoléon III, l'aqueduc de la Dhuis approvisionne Paris depuis Château-Thierry (Aisne) en passant par les départements de la Seine-et-Marne, de la Seine, de l'Oise et de la Seine-Saint-Denis sur un linéaire de 131 km. Aujourd'hui, la Dhuis débite jusqu'à 500 litres à la seconde. A Gagny, elle constitue une coulée verte. Un autre aqueduc couvert, l'aqueduc Saint-Fiacre, a été construit pour détourner les eaux de la source Saint-Fiacre vers le château du Raincy.

L'hydrographie à Gagny

Source : SoREPA d'après fonds IAURIF



Cours d'eau	
Étendue d'eau	
Aqueduc	

Les zones humides

Malgré sa proximité avec la rivière Marne et le canal de Chelles au sud de son territoire, le réseau hydrographique de la commune se limite à quelques eaux de surface. Ils sont dus à la présence de marnes imperméables.

Les étendues d'eau de surface sont les suivantes :

- le lac de Maison Blanche (2,5 ha), situé au sud de la commune,
- les deux étangs de Maison Rouge, situés au nord-est.

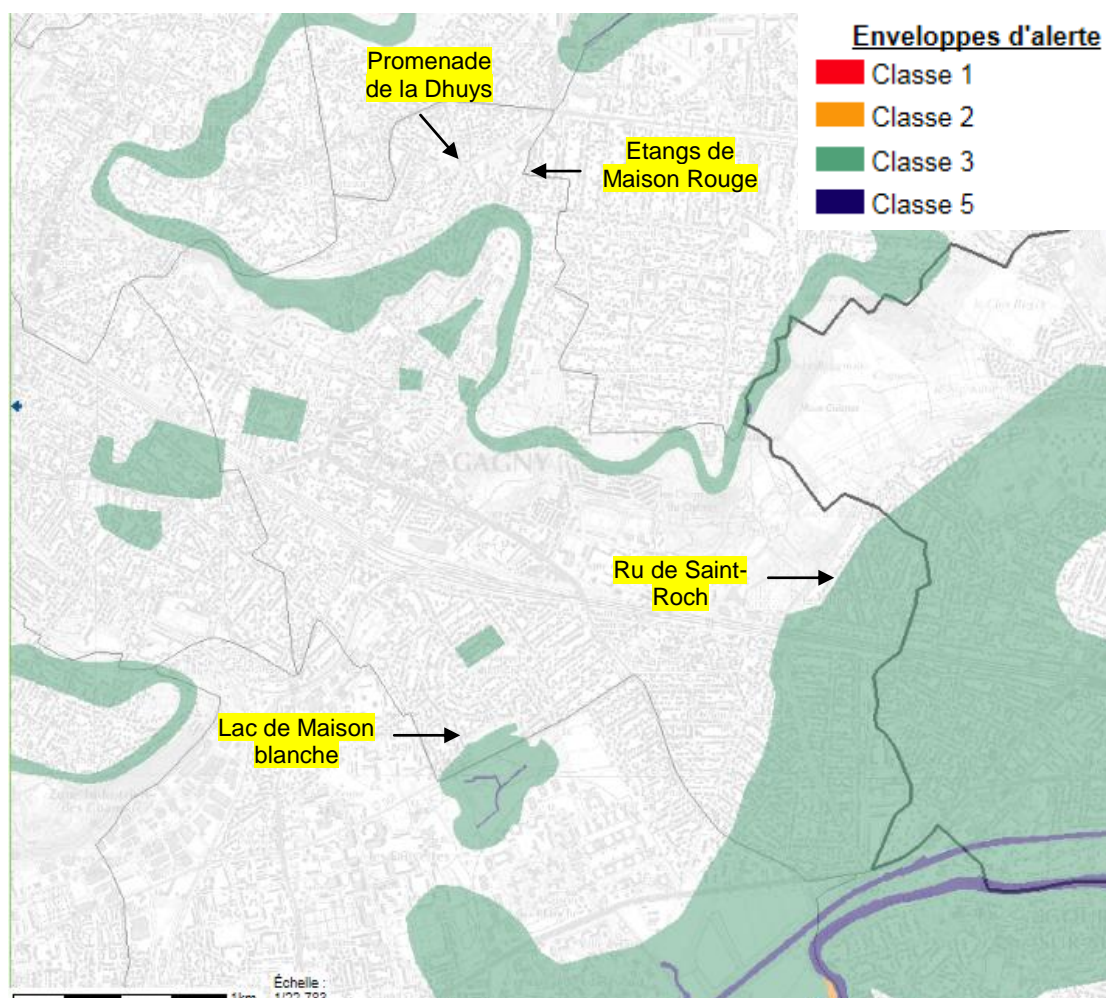
Plusieurs cours d'eau traversent la commune de manière canalisée et souterraine :

- aux Abbesses où le ru Saint-Roch traversait le quartier jusque dans les années 1970 avant d'être busé. Il était à cette époque possible d'y récolter du cresson (d'où l'appellation Cressonnière du secteur) et des petits poissons. Des travaux de nettoyage et réhabilitation ont été réalisés à l'an 2000 afin remettre en partie aérienne le cours sur le territoire de Gagny. Le ru Saint Roch est visible depuis le chemin de promenade du ru Saint-Roch.
- sous la promenade du Dhuis, le réseau hydrographique est constitué d'un aqueduc.

La qualité écologique de ces derniers pourrait être menacée. Gagny est située dans une zone sensible à l'eutrophisation.

La cartographie des enveloppes d'alerte zones humides de l'Île-de-France identifie sur la commune des zones humides de classe 3 c'est-à-dire que se sont des zones pour lesquelles les informations existantes laissent présager une forte probabilité de présence d'une zone humide, qui reste à vérifier et dont les limites sont à préciser.

Enveloppes d'alerte zones humides sur la commune de Gagny – source DRIEE-IF/AESN 2010

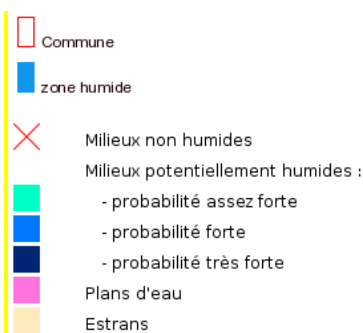
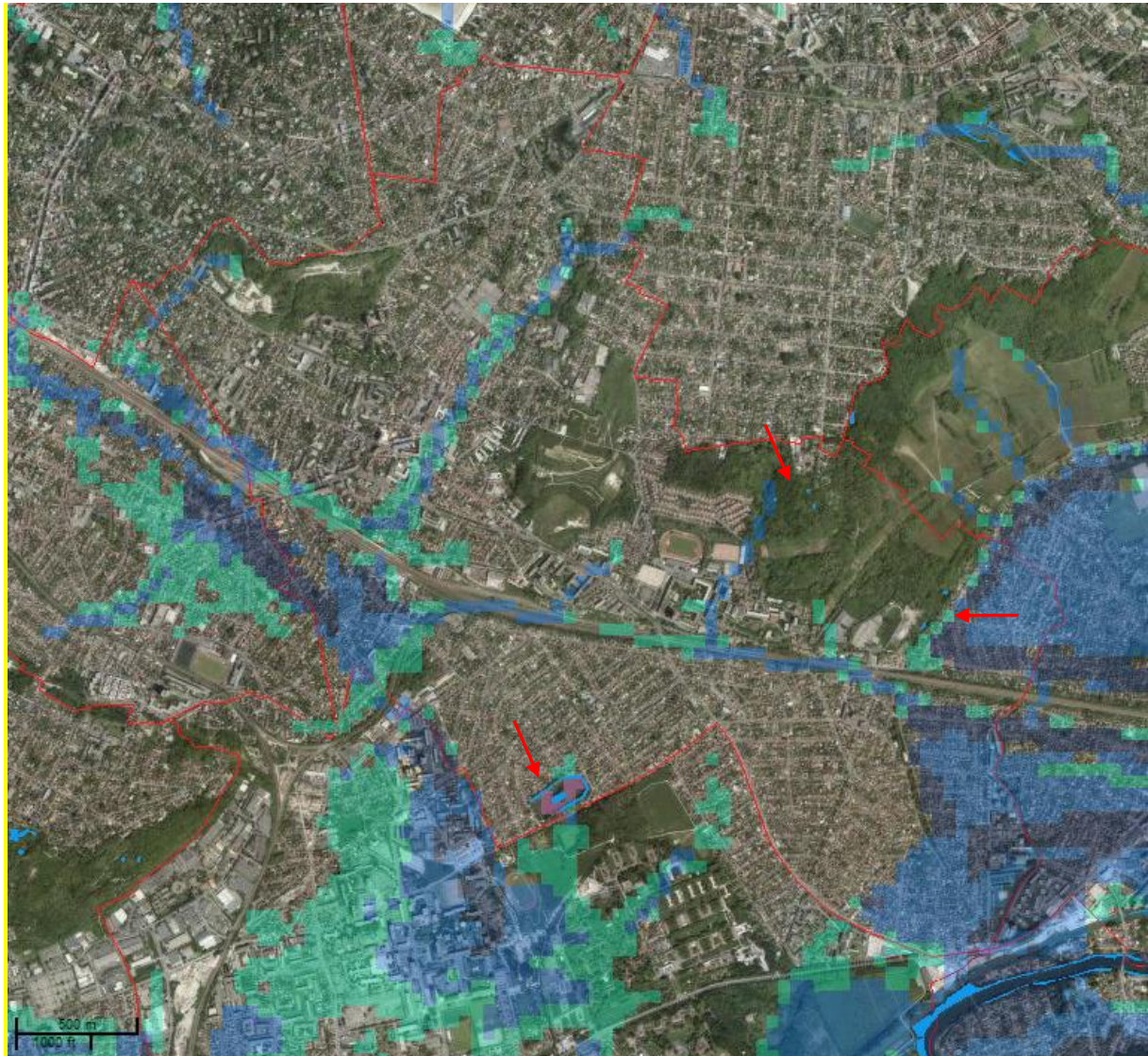


Le site du SIG réseau zones humides indique la présence sur la commune de Gagny de plusieurs zones humides de petite taille, à savoir les mares de l'ancienne carrière de l'Est et les rives du lac de Maison Blanche (localisées par les flèches rouges). Le Lac est répertorié comme zone à dominante humide dans la base de données de l'agence de l'eau Seine-Normandie ; aucune des zones n'est cependant répertoriée dans les bases de données nationales ONZH, SOES, CGDD, MEEDDAT ou MNHN. Ces zones ne font pas partie des zones humides d'importance majeure selon les données CGDD/SOeS-ENF.

Les milieux potentiellement humides correspondent aux dépressions topographiques (zones de plaine et vallons).

Zones humides et milieux potentiellement humides à Gagny

Source : sig.reseau-zones-humides.org



IV. IDENTIFICATION DU PATRIMOINE ET DES PAYSAGES URBAINS

Ce qu'il faut retenir

La majeure partie du territoire communal est artificialisée. Cependant, Gagny possède un capital nature important grâce à la présence de grands espaces ouverts dont certains sont reconnus comme support d'une biodiversité faisant l'objet de classement ou d'inventaire (Réseau Natura 2000 – site de la promenade de l'aqueduc de la Dhuis, ZNIEFF Côte de Beauzet et friche industrielle de la carrière Saint-Pierre, sur une partie de la carrière de l'Est). Ces espaces jouent un rôle stratégique au regard de l'environnement et de la qualité de vie où certaines fonctions doivent être préservées.

Gagny présente également un patrimoine naturel ordinaire qui s'est formé soit de manière spontanée (recolonisation d'espaces en friche) ou introduit par des aménagements (parc forestier du Bois de l'Etoile, Arboretum, lacs et plans d'eau, mail du Chenay, etc.) qui participent à la qualité du cadre de vie des gagniniens. Ils sont de nature à constituer des éléments de la trame verte et bleue à l'échelle locale.

Au-delà de la définition de mesures de protection de ces espaces, la recherche de cet équilibre entre développement et préservation nécessitera inévitablement des arbitrages du foncier et de son usage, notamment concernant les friches industrielles des carrières, mais aussi de redéfinir les rôles de certains espaces dans la construction du Gagny de demain.

1) Typologie et qualité des entités paysagères

Un paysage caractérisé par le relief

Un relief qui a modelé les paysages

Les caractères physiques du paysage sont liés au socle géographique (cf. Chapitre I. Le socle physique – p.3). En effet, le paysage gabinien s'inscrit d'abord dans la topographie si particulière de la commune, en position de « terrasse » sur les coteaux du Montfermeil et qui s'étire jusqu'à la plaine alluviale de la Marne. La présence de buttes témoins, caractéristique d'Ile-de-France, permet de prendre de la hauteur et offrent, selon les cas, des vues inédites.

Alors que la commune de Gagny est caractérisée par un paysage très urbain, cette topographie particulière apporte selon les situations, des jeux de perception au sein du tissu urbanisé - rues « pentues », perspectives vers les coteaux ou le plateau - qui génère des ouvertures et des liens visuels entre les différents quartiers et les espaces environnants.

L'aménagement de l'arboretum a permis « d'ouvrir » à la vue le grand paysage offrant un point de vue général sur les autres quartiers de la commune mais aussi sur les communes voisines. La butte-témoin du Plateau d'Avron et son château d'eau à Neuilly-Plaisance au Sud est notamment perceptible ainsi que les Grands Coteaux de Gagny sur lesquels est implantée la Résidence des Grands Coteaux, à l'Ouest de l'Arboretum.

Au Sud, depuis le quartier de l'Epoque, l'orientation de certaines rues génère des perspectives visuelles orientées vers les coteaux boisés de Neuilly-Plaisance.

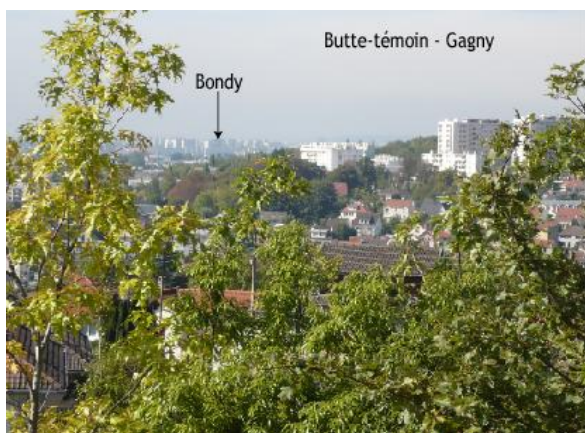
D'une vocation agricole des terres puis industrielle (exploitation des carrières), à une vocation plus résidentielle aujourd'hui, Gagny a connu des mutations paysagères et fonctionnelles au fil du temps.

Perceptions paysagères depuis l'arboretum du Bois de l'Etoile

Vers le sud



Vers l'Ouest



Les quelques itinéraires offrant au regard du passant et promeneur, des portions du territoire sont l'allée de la Dhuis et le chemin de l'aqueduc Saint-Fiacre.

Un relief remanié par les activités humaines

La configuration physique de la géographie communale est liée d'une part à la présence d'anciennes carrières sur trois sites, et d'autre part à des aménagements spécifiques comme la voie ferrée, qui ont profondément remanié la topographie de certains secteurs du territoire.

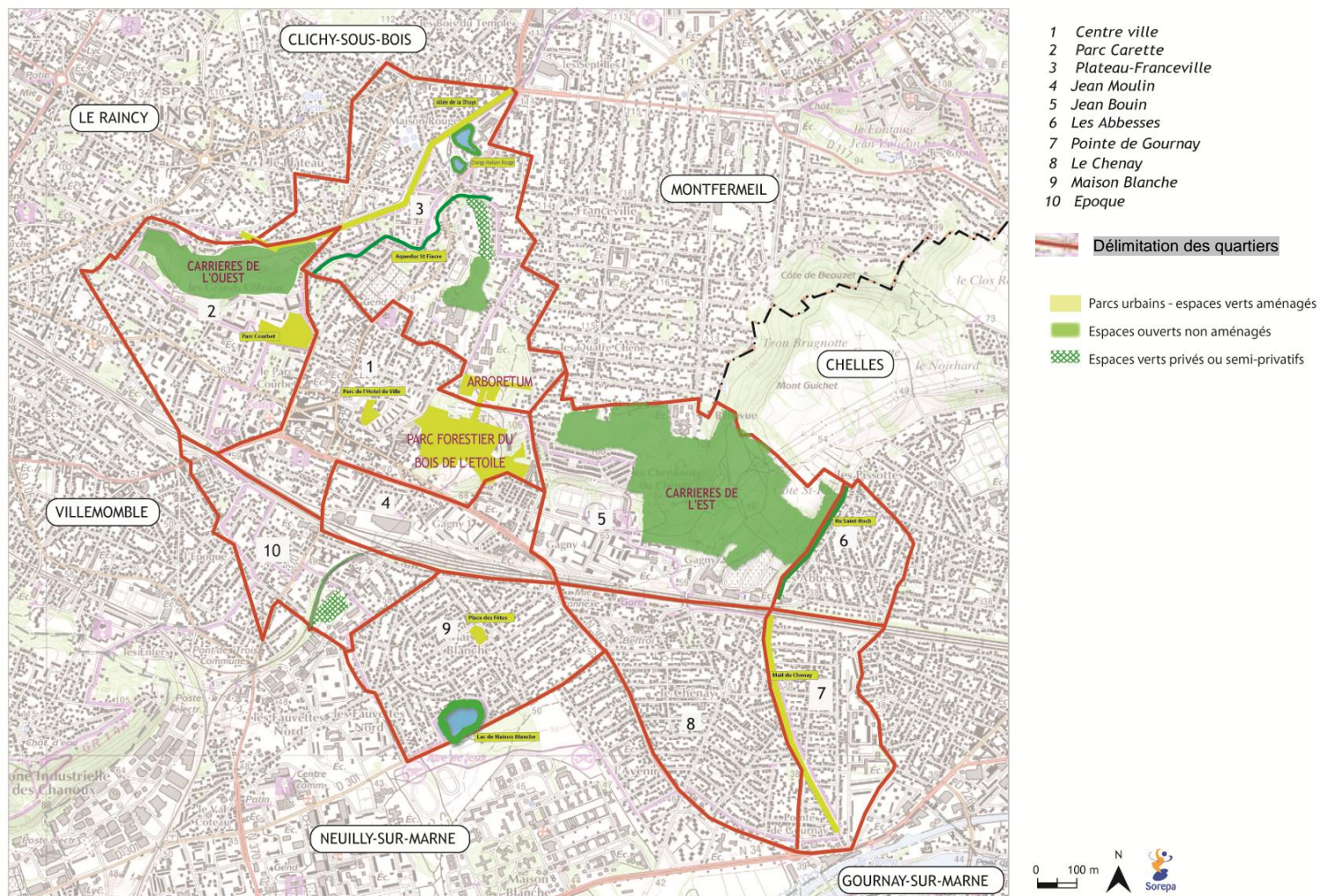
Les carrières ont été modelées artificiellement par leur exploitation. Les levées de terre figurées sur la carte IGN mettent en évidence leur micro-topographie complexe.

Avant l'aménagement de l'arboretum, le point le plus haut se situait dans le quartier du Plateau-Franceville, boulevard du Temple de Montfermeil ou allée Gay, à 138 m, sur le haut du coteau de la butte de l'Aulnay. Désormais, le point le plus haut se situe dans l'arboretum (secteur du Bois de l'Etoile), grâce à un remblai de 8 m par rapport au terrain naturel. Le point le plus bas de la commune est situé dans le quartier de la Pointe de Gournay, à 38 m. Ainsi, un dénivelé de 75 m commande la topographie de la commune.



Celui-ci n'est pas régulier. On observe plusieurs pentes supérieures à 15° sur la commune. Les panneaux de signalisation routière rappellent d'ailleurs les pentes majeures (Rue Contant, Boulevard de Saint-Dizier...).

2) La trame verte urbaine



Les espaces végétalisés, qu'ils soient naturels ou aménagés, participent à l'identité paysagère de la commune de Gagny et sont des éléments structurant du cadre de vie quotidien. Le patrimoine végétal et paysager de la commune permet de bénéficier du label « villes et villages fleuris de France » 4 fleurs.

Le modèle pavillonnaire, qui a longtemps caractérisé le développement urbain de Gagny a permis de conserver aujourd'hui un tissu aéré par les nombreux jardins présents dans les différents quartiers.

Les espaces naturels, espaces verts urbains, jardins et les alignements d'arbres le long des rues sont autant d'éléments constituant la trame verte urbaine.

Des éléments du patrimoine naturel urbain ont été définis comme espaces du paysage à protéger, mettre en valeur ou requalifier. Il s'agit des parcs existants et des trois anciennes carrières, des bords de la voie ferrée plantés d'arbres et autres espaces plantés au sein de la trame urbanisée. Ces espaces participent à la trame verte urbaine. Parmi eux :

Parc Courbet :

Il s'étend sur 3,3 ha que surplombe la Maison Bachet et accueille des aires de jeux et de nombreux chemins de promenades. Le parc comprend des essences végétales assez diversifiées : tilleul, bouleau pleureur, magnolia, marronnier, érable, plane, sycomore ainsi qu'un séquoia remarquable par sa taille imposante.



Aqueduc de la Dhuis :

Véritable coulée verte reliant Le Raincy à Montfermeil, l'allée de la Dhuis accueille une promenade ouverte au public, notamment aux piétons et aux cycles. Elle a été créée dans l'emprise de l'aqueduc de la Dhuis. La coulée est enherbée de tout son long avec par endroit des ouvrages empierrés « sortant de terre ». L'allée de la Dhuis et les étangs de Maison Rouge sont les points de départ de deux axes de trame verte traversant le quartier du Nord au Sud : l'un rejoignant les friches industrielles des carrières de l'Ouest dans le quartier de Parc Carette, l'autre rejoignant l'arboretum.



Mail du Chenay :

D'environ 1km, le mail du Chenay est une bande plantée et arborée entre les pavillons du quartier du Chénay et marque la limite avec le quartier de la Pointe de Gournay. Cet espace compte une quinzaine d'espèce d'arbres différentes parmi lesquelles le cèdre, l'acacia, le sycomore, le platane, le prunus pisardii ou encore le cupressus. Sur la partie sud de ce mail, un double alignement de robiniers marque le commencement du mail



Le parc de l'Hôtel de Ville :

Cet aménagement paysager, situé à l'arrière de l'Hôtel de Ville, est composé pour moitié d'espaces minéraux réalisés en pierre naturelle, le reste en espaces verts et autres végétaux. Les allées en pente douce, jalonnées de bancs, permettent aux promeneurs d'y cheminer aisément.



Les mails verts doivent servir d'ossature au réseau du Plan vert intégré dans les annexes du PLU et traduisant la « Trame verte » du territoire communal. La continuité de la coulée verte à l'échelle du département de la Seine-Saint-Denis se traduit par le projet de « Chemin des Parcs ».

Gagny présente également un patrimoine naturel ordinaire qui s'est formé soit de manière spontanée (recolonisation d'espaces en friche) ou introduit par des aménagements (parc forestier du Bois de l'Etoile, Arboretum, lacs et plans d'eau, mail du Chenay, jardins privés etc.) qui participent à la qualité du cadre de vie des gagniniens. Ils sont de nature à constituer des éléments de la trame verte et bleue à l'échelle locale.

Les alignements d'arbres comme éléments de la trame verte

Les alignements d'arbres participent de la qualité des espaces publics et constituent une trame végétale. Ils sont principalement localisés le long des voies de desserte :

Quartier Epoque : plantations d'alignement rue de l'Epoque, rue Georges Remond

Quartier Maison-Blanche : plantations d'alignement avenue de Montgolfier, avenue Voltaire, avenue Jules Ferry, avenue de Gascogne, avenue de Toulouse, avenue d'Orléans, avenue de Bordeaux, avenue de Marseille, avenue de Lyon, rue Hyppolyte Pina

Quartier du Chenay : plantations d'alignement avenue des Marronniers, rue du Petit Chenay, rue du Panorama, rue du Petit Pont, avenue Madame Curie, rue du Docteur Vaillant, avenue Branly, rue de la Pointe, rue des Rosiers, rue de l'Avenir, rue Fontaine, rue Georges Douret, avenue Emile Cossonneau, rue des Pins, rue de la Voute

Quartier de la Pointe du Gournay : plantations d'alignement avenue René Faugeras, quai du Chenay, avenue Charles Tellier, avenue Niepce, rue Forest

Quartier Les Abbesses : limites boisées des friches industrielles des carrières de l'Est, plantation d'alignement avenue de la Pépinière, avenue des Chanoines, avenue Guynemer, avenue du Grand Cerf, avenue Paul de Kock, avenue Clovis

Quartier Centre-ville : plantations d'alignement avenue Jean Jaurès, rue Parmentier, avenue Léon Bry, Place Foch, rue Saint-Germain

Quartier Jean Moulin : plantation d'alignement rue Jules Guesde, rue de Bourgogne, rue de Champagne, avenue du Président Pompidou

Quartier Plateau-Franceville : plantations d'alignement allée Laguilhonie, allée de Chavannes, allée Madeleine, allée des Chênes

Quartier Parc Carette : plantation d'alignement avenue Joffre, avenue Henri Barbusse, avenue de Gagny, rue Villa de l'Union, avenue du Coteau.

Quartier Jean Bouin : plantations d'alignement rue Jules Guesde, avenue des Chevreuilles.

Le tableau suivant présente les espèces d'arbres d'alignement utilisées à Gagny :

Nom latin	Nom vernaculaire
<i>AcerXfreemannii 'Autumn Blaze'</i>	Erable de Freeman
<i>Acer platanoides</i>	Erable plane
<i>Acer saccharinum laciniatum 'Wieri'</i>	Erable argenté
<i>Acer campestre</i>	Erable champêtre
<i>Acer campestre 'Elrisjk'</i>	Erable champêtre 'Elrisjk'
<i>Acer négundo</i>	Erable à feuilles de frêne
<i>Alnus cordata</i>	Aulne de Corse
<i>Albizia julibrissin</i>	Acacia de Constantinople
<i>Arbustus unedo</i>	Arbousier
<i>Aesculus hippocastanum</i>	Marronnier d'Inde
<i>Betula verrucosa</i>	Bouleau blanc
<i>Crataegus laevigata 'Paul's Scarlet'</i>	Aubépine
<i>Crataegus laevigata 'Rosa Plena'</i>	Aubépine
<i>Crataegus lavalleyi</i>	Aubépine
<i>Carpinus betulus</i>	Charme commun
<i>Corylus colurna</i>	Noisetier de Bizance
<i>Cercis siliquastrum</i>	Arbre de Judée
<i>Fraxinus ornus Meczek</i>	Frêne à fleurs
<i>Fraxinus excelsior</i>	Frêne commun
<i>Gleditzia triacanthos 'Inermis'</i>	Févier d'Amérique
<i>Ilex castaneifolia</i>	Houx à feuilles de châtaignier
<i>Ilex aquifolium 'J.C.Van Tol'</i>	Houx.
<i>Lagerstroemia indica</i>	Lilas des Indes
<i>Ligustrum japonicum</i>	Troène du Japon
<i>Liquidambar styraciflua</i>	Copalme d'Amérique
<i>Magnolia 'Susan'</i>	Magnolia
<i>Magnolia 'Galaxy'</i>	Magnolia
<i>Magnolia 'Heavent Scent'</i>	Magnolia
<i>Magnolia soulangeana</i>	Magnolia
<i>Ostrya carpinifolia</i>	Charme houblon
<i>Prunus lusitanica</i>	Laurier du Portugal
<i>Prunus cerasifera Pissardii</i>	Prunier myrobolan 'Pissardii'
<i>Prunus Maacki 'Amber Queen'</i>	Cerisier de Mandchourie
<i>Prunus serrulata 'Kansan'</i>	Cerisier du Japon
<i>Platanus acerifolia</i>	Platane à feuilles d'érable
<i>Pinus pinea</i>	Pin parasol
<i>Quercus ilex</i>	Chêne vert
<i>Photinia X fraserii</i>	Photinia de Fraser
<i>Robinia pseudoacacia</i>	Robinier faux acacia
<i>Tilia platyphyllos</i>	Tilleul Hollande
<i>Tilia tomentosa</i>	Tilleul argenté
<i>Tilia cordata 'Greenspire'</i>	Tilleul à petites feuilles 'Greenspire'

Notons que la ville compte un arbre remarquable : il s'agit d'un cèdre du Liban de 29 m de haut et de 5,90 m de circonférence de tronc, situé devant la maison de retraite « La Cerisaie », Place des Déportés, sur l'avenue Jean Jaurès. Planté en 1760, il a été inscrit à l'inventaire des sites et monuments naturels le 10 janvier 1939.

La place des espaces plantés publics et privés a beaucoup fluctué au sein des politiques urbaines, du fait de l'évolution du regard, mais aussi des attentes sociales, économiques et culturelles des aménageurs et des usagers. La ville de Gagny a été le théâtre de ces variations.

L'urbanisme est souvent allé à l'encontre du végétal, notamment lorsque l'arbitrage se doublait d'une réflexion à l'échelle métropolitaine, dans laquelle les intérêts de la Capitale prenaient le pas sur ceux de la banlieue. L'histoire des carrières en témoigne où l'interdiction de l'exploitation du sous-sol parisien l'a contraint à se déplacer en banlieue.

Les espaces boisés

Située au sein de la petite couronne, Gagny connaît une forte pression de l'urbanisation. Les conséquences portent entre autres sur les espaces boisés. La carte forestière de 1987-2004 identifiait sur la commune trois secteurs :

- La partie ouest du territoire, sur le secteur des Grands Coteaux sur lequel portait une formation végétale de forêt ouverte,
- Les parties centre et est du territoire, sur les secteurs de l'arboretum, des Cheminots du Chênay sur lesquels portaient des taillis en liaison avec un boisement constitué de futaie de feuillus et taillis sur la commune de Chelles.

En 2006, l'urbanisation a gagné sur les espaces naturels en dégradant les entités boisées. La carte forestière de 2006 ne fait apparaître aucun boisement dans le secteur non pas qu'il n'en existe plus mais qu'ils ne représentent plus des entités forestières de grande emprise pour être repérés sur une telle carte.

Dans un contexte de forte pression de l'urbanisation sur les milieux naturels, la préservation des boisements représentera un enjeu important dans le Plan Local d'Urbanisme de Gagny.

Le projet de parc régional du Mont Guichet

A cheval entre Seine-et-Marne et Seine-Saint-Denis, au nord de la commune de Chelles et aux franges sud et est des communes de Gagny et Montfermeil, subsiste un reliquat de champs et de bois perché sur une butte, au cœur d'un espace gagné par l'urbanisation. Le Mont Guichet offre un paysage à caractère rural, vallonné et bocager, à l'écart des nuisances. Son coteau boisé exposé au Sud culmine à environ 100 mètres. Il rejoint en pente assez forte une grande terrasse agricole située entre 60 et 70 mètres. À la clé, une faune abondante et diversifiée composée d'amphibiens, de reptiles, d'insectes (dont certains sont protégés) et d'oiseaux. Tout aussi riche, la flore ne compte pas moins de 204 espèces, dont trois sont protégées et vingt-neuf identifiées comme assez rares à extrêmement rares. Sur la commune de Chelles, le site a fait l'objet de plusieurs classements : Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique de type 1 (s'étendant également sur Gagny), d'un Espace Naturel Sensible (auquel s'ajoute un Périmètre Régional d'Intervention foncière).

La partie du territoire de Gagny en lien avec le Mont Guichet représente potentiellement une zone d'enjeux écologiques importants. Les enjeux de ce site sont présentés dans l'évaluation environnementale (paragraphe 2.8, étude AEV).

3) La trame bleue urbaine

Les plans d'eau – lac de Maison Blanche et étangs de Maison Rouge – représentent des milieux humides, supports de la trame bleue sur le territoire gabinien (cf. partie sur les milieux humides p. 19 et réseau hydrographique p. 23).

Il existe une convention de gestion partagée entre la commune et la société immobilière I3F propriétaire du Grand Etang de Maison Rouge. Cette convention fixe les modalités d'entretien du plan d'eau : au 1^{er} semestre 2014, la commune est responsable de l'analyse des boues, des travaux d'entretien (ramassage des papiers, élagage des arbres, débroussaillage, reprofilage des abords, pose de pompes pour aération du plan d'eau) et de la dératisation sur les espaces extérieurs aux abords de l'étang ; selon les résultats d'analyse des boues, I3F réalise les travaux pour mettre fin à la pollution de l'étang par les hydrocarbures et mettre en œuvre une inspection télévisée (ITV) du réseau d'assainissement (eaux usées et eaux pluviales) ; I3F est également responsable de la dératisation des immeubles. Puis, suite aux résultats de l'ITV, une étude paysagère a été lancée fin 2014 afin de définir un projet d'aménagement (maîtrise d'ouvrage assurée par la commune), et les travaux de remise en état de l'ouvrage gérant le trop plein et de rénovation de la clôture sont réalisés en 2015-2016.

4) Gestion des espaces publics

Des actions sont engagées par la ville pour une gestion durable des espaces publics (extrait des entretiens avec les Services de la Ville) :

Programme de réfection voirie pour mise aux normes PMR depuis 2008 :

- *Lac de Maison Blanche
- *Gares RER Centre-ville
- *Rue Henri Maillard

Eclairage public / installation progressive de lampes SHP par secteurs :

- *rue Jules Verne
- *rue Bretagne
- *rue des Pêcheurs

Rénovation voirie par secteur :

- *Abbeses: 2008-2014
- *Maison-Rouge: 2008-2012
- *Jean Bouin: 2013-2015
- *Maison-Blanche: 2013-2016
- *Centre-ville: 2015-2016
- *Réflexion sur l'organisation de la voirie pour développer les modes doux

Eclairage public :

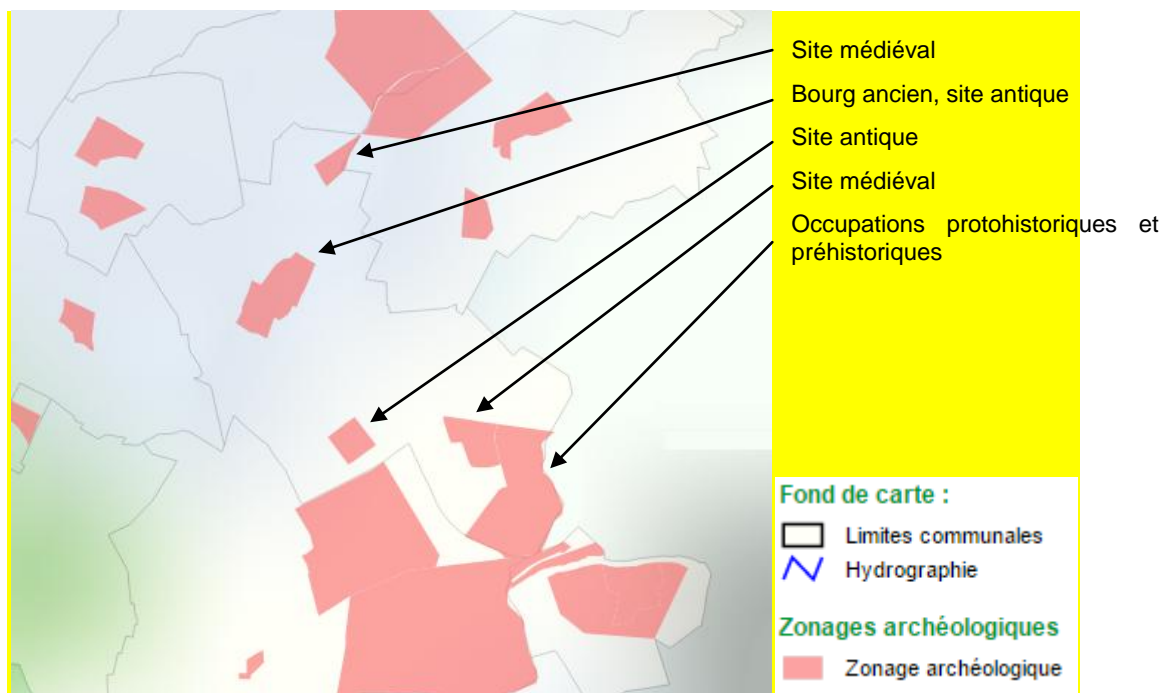
- *installation progressive de lampes SHP/ éclairage dure plus longtemps
- *réduction de la puissance la nuit de 22h00 à 2h00 du matin
- *remplacement progressif de l'éclairage axé sur le sol

Rénovation des cheminements piétons :

- *réfection des cheminements piétons par traitement stabilisés
- *entretien plus facile

Utilisation de matériaux recyclés pour la réfection des chaussées

Cinq sites archéologiques ont été répertoriés sur la commune de Gagny (Source : Atlas du patrimoine de Seine Saint Denis).



V. L'AIR ET LE CLIMAT

Bien que localisée dans un tissu très urbanisé où se concentrent les activités humaines, la commune de Gagny présente un indice de qualité de l'air satisfaisant et des émissions de polluants limitées aux transports et aux secteurs résidentiel et tertiaire. Le rôle de puits de carbone constitué par les espaces libres répartis sur les sites des friches industrielles des carrières semble participer de façon positive au bilan des émissions de Gaz à Effet de Serre (consommation de CO₂ par la végétation).

1) L'air

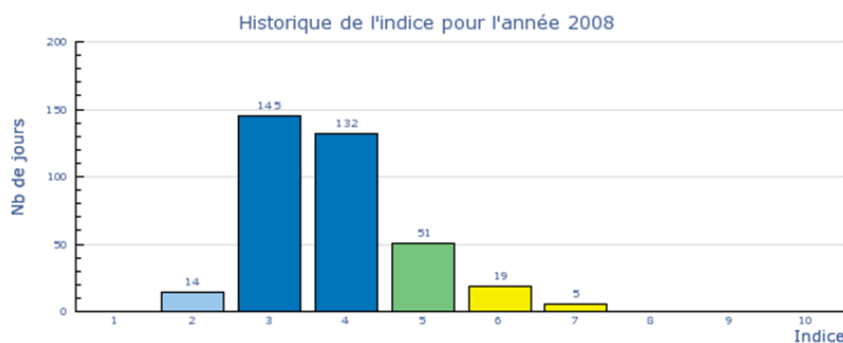
Créée en 1979, AIRPARIF est l'association chargée de surveiller la qualité de l'air sur l'ensemble de la région Ile-de-France. Elle possède plusieurs stations de mesures fixes sur l'ensemble de ce territoire. Pour Gagny, la station de mesure de référence est celle de Villemomble. Il s'agit d'une station urbaine située dans le Parc Garenne.

Les indices de qualité de l'air

Les principaux polluants surveillés sont le dioxyde de soufre, les poussières en suspension, le dioxyde d'Azote et l'Ozone. Ils sont regroupés au sein d'un indice global. Ce dernier permet de déterminer la qualité de l'air à partir des niveaux de pollution mesurés au cours de la journée par les stations de fond urbaines et périurbaines de l'agglomération

Globalement, la qualité de l'air enregistrée sur le territoire est satisfaisante. En 2008, aucune journée n'a été impactée d'un indice « mauvais ». L'air est « bon » à « très bon » près de 80 % (79,52%) de cette même année soit 291 jours.

A titre de comparaison, l'année 2003, référencée comme mauvaise du fait de la canicule, comptait 12 journées d'indice ATMO « mauvais », une journée « très mauvais ». La qualité de l'air sur Gagny n'y a été « bonne » à « très bonne » que 67% de l'année (244 jours).



Indices	Nb de jours	% du nombre de jours
10	0	0%
9	0	0%
8	0	0%
7	5	1,37%
6	19	5,19%
5	51	13,93%
4	132	36,07%
3	145	39,62%
2	14	3,83%
1	0	0%

Indice ATMO

10	Très mauvais
9	Mauvais
8	Mauvais
7	Médiocre
6	Médiocre
5	Moyen
4	Bon
3	Bon
2	Très bon
1	Très bon

La DRIRE Ile-de-France (Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement) a confié à AIRPARIF le rôle de producteur du cadastre des émissions de polluants atmosphériques pour la Région Ile-de-France, c'est-à-dire la description de la quantité, de la nature et de localisation des polluants atmosphériques émis par les différentes sources de pollution de la région.

Ce recensement concerne les principaux polluants qui sont soumis à réglementation et/ou qui font l'objet d'une surveillance de la part des réseaux de mesure de la qualité de l'air, dont en particulier :

- les oxydes d'azote (NOx, principal traceur des transports),
- le monoxyde de carbone (CO),
- le dioxyde de soufre (SO2, traceur des activités industrielles),
- des hydrocarbures appelés Composés Organiques Volatils Non Méthaniques (COVNM, qui sont notamment des précurseurs d'ozone),
- les particules fines (PM10, de diamètre inférieur à 10 µm et qui pénètrent le plus profondément dans l'appareil respiratoire),
- le dioxyde de carbone (CO2, qui contribue largement à l'effet de serre et qui est un indicateur de la consommation énergétique).

Ce document permet de fournir un certain nombre d'informations qualitatives et quantitatives sur les sources d'émissions et leur contribution respective permettant de mieux comprendre la problématique et les enjeux associés à la qualité de l'air sur un secteur donné.

Les sources d'émissions ont été regroupées selon six grands types d'activités, afin de pouvoir évaluer les contributions de chacune d'entre elles :

- les industries,
- les secteurs du résidentiel, du tertiaire et de l'artisanat,
- le transport routier (incluant les émissions de COVNM par évaporation au sein des stations services),
- les autres transports (transports aérien, ferroviaire et fluvial),
- l'agriculture,
- les sources biogéniques (émissions de certains composés par la végétation par exemple).

A Gagny, selon les estimations fournies pour la commune par Airparif, les émissions de polluants sont avant tout le fait des transports et du secteur résidentiel et tertiaire. Le trafic ferroviaire et l'industrie manufacturière n'impactent qu'à la marge la qualité de l'air.

En tout, les gaz à effets de serre sont émis à raison de 87 kt/an, et le poids du secteur résidentiel et tertiaire prévaut sur celui des transports.

Les émissions sur la commune

Source : Air Parif



Cartographie et indicateurs de dépassement des valeurs limites de polluants atmosphériques sur la commune de Gagny en 2012

Les cartes présentées ci-dessous ont été réalisées par Airparif avec l'aide de l'État et sur demande de la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Énergie Île-de-France, afin de répondre aux exigences du Plan de protection de l'atmosphère de la région (PPA-mesure réglementaire n°8). Les cartes ont été établies à l'échelle de l'Île-de-France et sont ensuite recentrées sur le niveau communal.

Les cartes à l'échelle des communes présentent les concentrations annuelles en dioxyde d'azote (NO₂) et en particules (PM₁₀), les deux polluants les plus problématiques dans la région, compte tenu du dépassement chronique de leurs valeurs limites réglementaires.

Ces éléments sont principalement destinés aux collectivités qui ont la charge de l'amélioration de la qualité de l'air sur leur territoire.

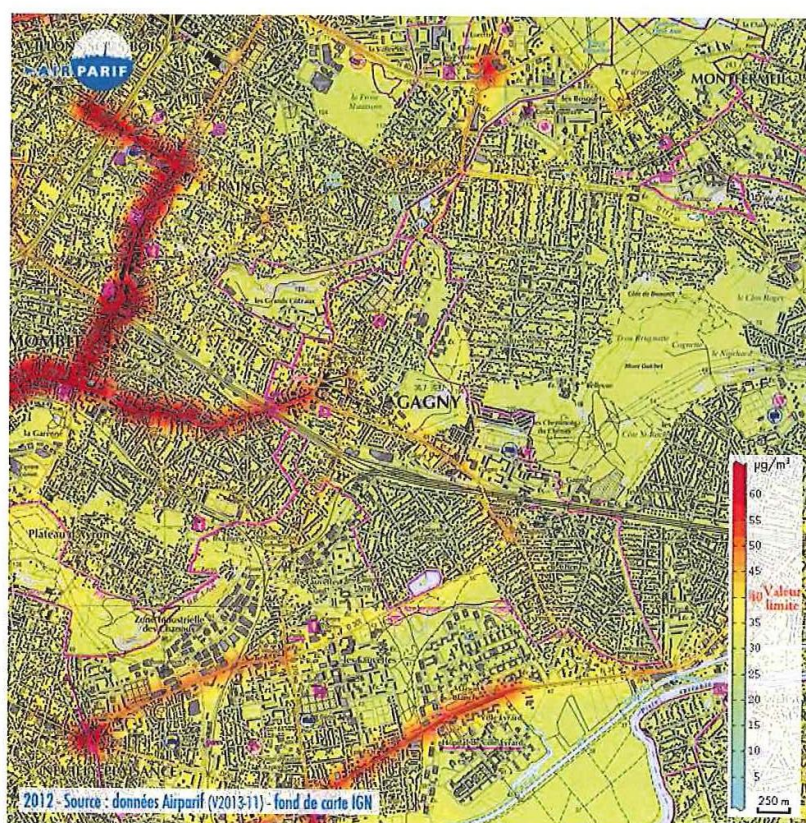


Figure 1 : Concentrations moyennes annuelles de NO₂ - Gagny

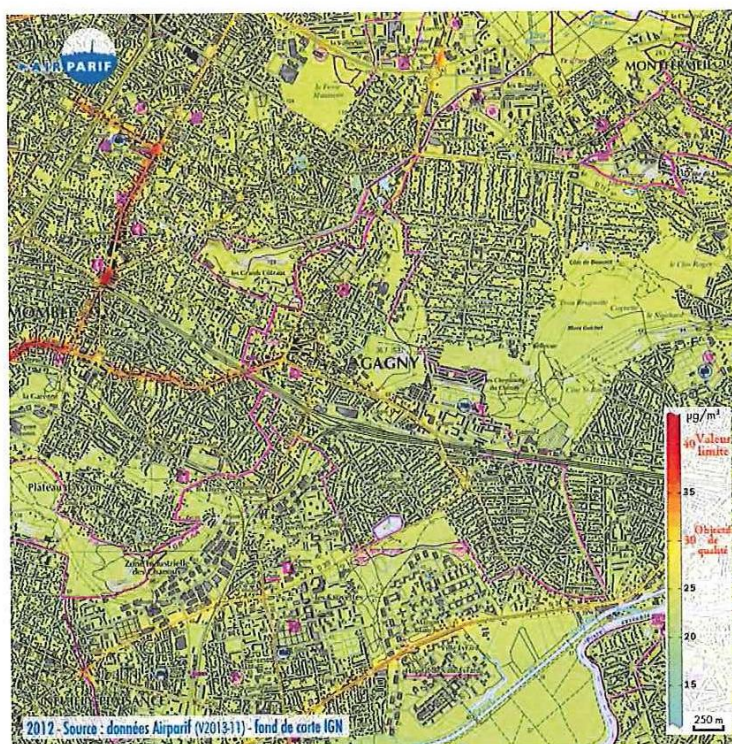


Figure 2 : Concentrations moyennes annuelles de PM10 – Gagny

Les indicateurs de dépassements des valeurs limites pour ces deux polluants sur la commune de Gagny en 2012, calculés sur la base des cartes présentées ci-dessus sont les suivants :

Tableau 1 Indicateurs de dépassement des valeurs limites

NO2 (valeur limite 40 µg/m³ en moyenne annuelle)	Commune Gagny	Département Seine-Saint-Denis	Île-de-France
Nombre d'habitants affectés	3000	336000	3017000
Superficie cumulée (km²)	<1	39	214
Longueur de voirie concernée (km)	3	266	1753

PM10 (valeur limite 40 µg/m³ en moyenne annuelle)	Commune Gagny	Département Seine-Saint-Denis	Île-de-France
Nombre d'habitants affectés	négligeable	4000	25000
Superficie cumulée (km²)	négligeable	1	4
Longueur de voirie concernée (km)	1	129	1079

PM10 (valeur limite journalière : 35 jours supérieurs à 50 µg/m³)	Commune Gagny	Département Seine-Saint-Denis	Île-de-France
Nombre d'habitants affectés	6000	323000	2566000
Superficie cumulée (km²)	1	41	277
Longueur de voirie concernée (km)	5	407	2972

La population de Gagny s'élevait en 2009 à 38 765 habitants, celle de la Seine-Saint-Denis à 1 515 983 habitants (source INSEE).



- Les dépassements de la valeur limite relative à la concentration moyenne annuelle de NO₂ (40 µg/m³) sur la commune de Gagny en 2012 touchent 8 % de la population. Ils se produisent à proximité de grands axes de circulation autoroutière qui traversent la commune.
- Les dépassements de la valeur limite relative à la concentration moyenne annuelle de PM10 (40 µg/m³) touchent une part négligeable de la population.
- Les dépassements de la valeur limite annuelle de PM10 (50 µg/m³ en moyenne journalière à ne pas dépasser plus de 35 jours par an) touchent 15 % de la population de Gagny.

Ces cartes communales sont extraites de la modélisation régionale effectuée chaque année par Airparif. Les mesures en temps réel du réseau de stations de mesure d'Airparif sont utilisées pour vérifier les résultats de ces cartes modélisées et les ajuster. Plus de huit fois sur dix, les différences n'excèdent pas 25 % entre les résultats de la modélisation et ceux des stations, avec un écart moyen entre les deux de l'ordre de 5 % (voir méthodologie en annexe).

Toutefois ces cartes ne peuvent pas se substituer à une modélisation spécifique et locale de la qualité de l'air, qui prendrait en compte de façon plus détaillée le bâti, le trafic routier et d'autres sources plus locales de pollution.

2) Le climat

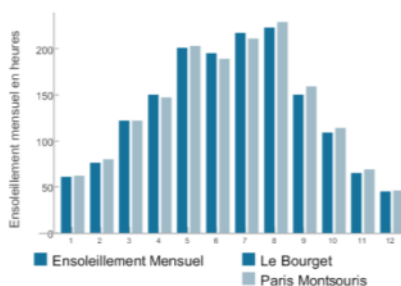
L'Ile de France bénéficie d'un climat océanique. Les données fournies par METEO France pour les stations les plus proches de Gagny (stations du Bourget et de Paris-Montsouris) indiquent que :

- la température moyenne est de 11 à 12 °C (24,7°C maximum en juillet, 1,4°C minimum en janvier) ;
- la quantité totale des précipitations enregistrée sur une année est 649 litres/m², avec en moyenne 111 jours de pluie (le mois de mai est celui durant lequel la quantité relevée est la plus importante avec un peu plus de 60 litres/m², le mois d'août la plus faible avec environ 45 litres/m²) ; ces 650 mm de précipitations annuelles sont bien répartis tout au long de l'année alors que les vents sont généralement faibles.
- l'ensoleillement atteint ses maxima entre les mois de mai à août. Au total, on compte entre 1614 et 1630 heures d'insolation par an dont 156 à 160 jours de faible ensoleillement.

CLIMAT

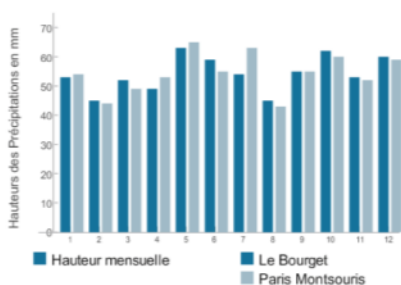
Source : Météo France

ENSOLEILLEMENT



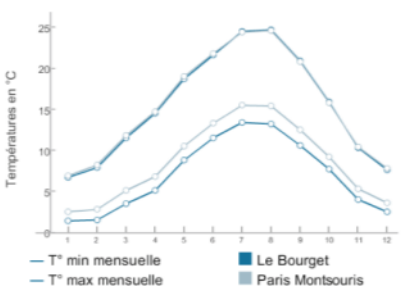
	Le Bourget	Paris Montsouris
Durée d'insolation (heures)	1614	1630
Nombre de jours avec faible ensoleillement	160	156
Nombre de jours avec fort ensoleillement	44	-

PLUVIOMETRIE



	Le Bourget	Paris Montsouris
Nombre de jours avec précipitations (> 1mm)	114	111
Hauteur de précipitations (mm)	647,9	649,8

TEMPERATURES



	Le Bourget	Paris Montsouris
Température minimale (°C)	7,0	8,6
Température maximale (°C)	15,4	15,5



VI. ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX

THEME	Description liée aux enjeux environnementaux		Enjeu : faible moyen fort	Enjeu partagé dans le cadre de plans programmes de compétences supra-communale	Dans le PLU, quels outils à disposition?
RESSOURCE EN EAU	atouts	faiblesses	moyen	<p>Schémas sectoriels :</p> <p>À l'échelle de la masse d'eau et du bassin Seine Normandie (SDAGE Bassin Seine Normandie)</p> <p>Plus localement, à l'échelle des masses d'eau environnantes (SAGE Marne Confluence en cours d'élaboration)</p> <p>Autres schémas d'aménagement :</p> <p>À l'échelle de la Région Ile de France (SDRIF)</p> <p>Agenda 21 de Seine Saint Denis</p>	<p>Limiter les occupations du sol susceptibles de nuire à la qualité des eaux</p> <p>limiter l'imperméabilisation des terrains</p> <p>limiter l'urbanisation des espaces naturels</p> <p>Conserver un maximum d'espaces de pleine terre</p> <p>limiter le ruissellement urbain et favoriser les économies d'eau, tout en prenant en compte les problématiques de risques liés aux argiles</p> <p>Préserver la présence ponctuelle d'eau de surface</p> <p>Rappeler les normes réglementaires et principes imposés par la directive cadre Loi sur l'Eau et compatibilité avec le SDAGE et le SAGE</p>
	<p>Situation locale :</p> <p>présence de deux nappes : nappe phréatique des Marno-Calcaires de Saint Ouen, nappe perchée des travertins de Brie.</p> <p>une eau potable de bonne qualité</p> <p>existence d'une réflexion sur l'assainissement et la maîtrise des rejets : un système d'assainissement collectif déjà en place, ainsi qu'un règlement</p> <p>La participation à une réflexion sur la protection de la ressource à grande échelle : élaboration du SAGE</p> <p>Un objectif de « bon potentiel écologique » pour la Marne d'ici 2021</p>	<p>Situation locale :</p> <p>une eau de surface rare : aucun cours d'eau mais présence de quelques points d'eau (lac, étang) donc la qualité écologique pourrait être menacée</p> <p>Eléments de contexte :</p> <p>Gagny est située dans une zone sensible à l'eutrophisation, comme l'ensemble des communes du Bassin de la Seine</p> <p>Son appartenance au tissu dense et aggloméré de la région parisienne s'inscrit dans un contexte de forte pression qualitative et quantitative sur l'eau.</p> <p>Le maintien ou l'augmentation des niveaux de pollution actuels concernant notamment les produits phytosanitaires et les rejets de toxiques industriels.</p> <p>Une croissance démographique et économique qui renforce les pressions sur la ressource en eau (imperméabilisation des sols, artificialisation des rivières, disparition des zones humides...)</p> <p>Le réchauffement climatique et la raréfaction induite des ressources en eau.</p>			

THEME	Description liée aux enjeux environnementaux		Enjeu : faible moyen fort	Enjeu partagé dans le cadre de plans programmes de compétences supra-communale	Dans le PLU, quels outils à disposition?
ENERGIE ET CLIMAT	<p>atouts</p> <p>un climat océanique comme le reste de l'Ile de France : une température moyenne de 11à 12 °C, des précipitations annuelles bien réparties, des vents généralement faibles et un ensoleillement moyen</p> <p>un potentiel géothermique moyen à très fort. Les secteurs au « très fort » potentiel sont l'est du centre ville, le quartier Jean Moulin, le sud du quartier Jean Bouin, et le nord des quartiers Maison Blanche et Chénay.</p> <p>un potentiel solaire non négligeable, semblable au reste de la Région Ile-de-France.</p> <p>remplacement du chauffage des bâtiments publics vers des énergies plus « propres » (gaz naturel)</p> <p>La mise en oeuvre des principaux dispositifs de préservation et d'amélioration de l'environnement en Ile de France (PRQA, PPA, PDU, ...)</p>	<p>faiblesses</p> <p>une région soumise à d'importantes émissions de gaz à effets de serre</p> <p>une topographie qui contraint les déplacements alternatifs à la voiture</p> <p>des efforts déjà entrepris pour limiter le trafic de transit sur la commune</p> <p>Les changements climatiques (Gaz à effet de Serre, dont ozone, ...)</p> <p>Augmentation du trafic automobile</p>	faible	<p>Schémas sectoriels :</p> <p>À l'échelle de la Région Ile de France :</p> <p>Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'Energie (SRCAE)</p> <p>Autres schémas d'aménagement :</p> <p>À l'échelle de la Région Ile de France (SDRIF)</p> <p>À l'échelle de la Seine Saint-Denis (Plan Énergie Climat)</p>	<p>Favoriser les énergies renouvelables et les innovations bioclimatiques dans le respect du paysage existant</p> <p>Définir des règles d'implantation des constructions plus favorables aux économies d'énergie</p> <p>Étudier les énergies les plus pertinentes en fonction des autres problématiques (paysage)</p> <p>Réfléchir aux conditions d'efficacité, de confort et de sécurité pour les modes de déplacement dits « doux »</p> <p>Etablir un plan de circulations douces pour les déplacements utilitaires et de loisirs</p> <p>Limiter la création de nouveaux parkings afin de ne pas inciter à l'usage de la voiture</p> <p>Structurer les gares ferroviaires existantes comme pôle multimodaux</p>

THEME	Description liée aux enjeux environnementaux		Enjeu : faible moyen fort	Enjeu partagé dans le cadre de plans programmes de compétences supra- communale	Dans le PLU, quels outils à disposition?
SOLS, GEOLOGIE ET TOPOGRAPHIE	atouts	faiblesses	fort	Autres schémas d'aménagement : À l'échelle de la Région Ile de France (SDRIF) Plan de prévention des risques de mouvements de terrain	<p>Limiter l'imperméabilisation et l'artificialisation des sols</p> <p>Respecter tant que possible la topographie naturelle</p> <p>Favoriser le renouvellement urbain</p> <p>Prendre en compte l'aléa argiles dans la définition des règles liées à l'occupation du sol (mise à distance des plantations, gestion des eaux pluviales sans déséquilibrer l'état actuel...)</p> <p>Préserver des zones naturelles</p> <p>Sécuriser les sites des friches industrielles des carrières</p>
<p>présence de marnes imperméables qui expliquent l'existence ponctuelle d'eau de surface (lac de Maison Blanche et étangs de Maison Rouge)</p> <p>un sous-sol riche : présence du gypse, ressource naturelle largement exploitée par le passé</p> <p>un site de friche industrielle de carrière sécurisé</p> <p>plusieurs sites à la sensibilité archéologique reconnue</p> <p>Connaissance des aléas sur la commune, révision en cours du PPR sur les mouvements de terrain, élaboration en cours du PPR lié aux argiles</p> <p>Connaissance des sites à risques d'éventuelles pollutions : plusieurs sites BASIAS (anciens sites industriels et activités de services)</p>	<p>deux unités topographiques complémentaires, la butte de l'Aulnay et la vallée de la Marne, articulées autour de versants très marqués</p> <p>des problèmes liés à la stabilité des terrains sur les versants (formations argileuses et marneuses et présence d'une nappe suspendue pouvant entraîner le fluage des couches sus-jacentes) et sur les deux sites de friches industrielles de carrières (effondrement et fontis)</p> <p>un sol en grande majorité utilisé : les zones disponibles sont peu nombreuses et l'imperméabilisation des sols a été importante</p> <p>quelques sites pouvant avoir fait l'objet d'une pollution (sites BASIAS)</p> <p>augmentation de l'imperméabilisation des sols</p> <p>glissements de terrains</p> <p>ruissellement urbain</p>				

THEME	Description liée aux enjeux environnementaux		Enjeu : faible moyen fort	Enjeu partagé dans le cadre de plans programmes de compétences supra- communale	Dans le PLU, quels outils à disposition?
RISQUES, POLLUTIONS ET NUISANCES	atouts	faiblesses	fort	<p>Schémas sectoriels :</p> <p>À l'échelle de la Région Ile de France :</p> <p>Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'Energie (SRCAE)</p> <p>Plan Régional pour la Qualité de l'Air d'Ile-de-France</p> <p>Plan de Déplacements Urbains d'Ile-de-France</p> <p>Plan Climat Énergie d'Ile de France (en cours)</p> <p>À l'échelle de la Seine-Saint-Denis :</p> <p>Plan Énergie Climat</p> <p>Schéma des itinéraires cyclables</p> <p>Autres schémas d'aménagement :</p> <p>À l'échelle de la Région Ile de France (SDRIF)</p>	<p>D'une manière générale, et tant que possible, éloigner les zones d'habitat des nuisances et pollutions prévisibles</p> <p>Mettre en œuvre les projets cyclables du département</p>
	<p>Situation locale :</p> <p>Une commune relativement préservée des flux de transit automobiles d'intérêt régional</p> <p>Existence de plusieurs lignes de bus favorisant l'intermodalité des transports (bus/RER)</p> <p>Une qualité de l'air relativement bonne</p> <p>Eléments de contexte :</p> <p>Des progrès en matière de réduction de certains polluants, notamment grâce à la diminution sensible des émissions d'origine industrielle et automobile</p> <p>Des cadres réglementaires européens et nationaux de plus en plus précis en matière de pollutions...</p> <p>La poursuite des efforts en matière de modes de déplacements « doux » et des transports collectifs pour les flux domicile-travail</p> <p>La mise en oeuvre des principaux dispositifs de préservation et d'amélioration de l'environnement en Ile de France (PRQA, PPA, PDU, ...).</p> <p>La conscience et gestion du risque par les PPR existants et en cours</p>	<p>Situation locale :</p> <p>Plusieurs infrastructures de transport bruyantes, traversant le tissu urbanisé</p> <p>Une commune exposée aux risques de mouvement de terrain et d'inondation ; plusieurs arrêts de catastrophe naturelle « inondations, coulées de boue, mouvement de terrain »</p> <p>Des facteurs de nuisances électromagnétiques supposées (lignes électriques)</p> <p>Eléments de contexte :</p> <p>Une commune qui appartient à une région soumise à d'importantes émissions de polluants : première région urbaine de France ...</p> <p>La pression foncière et l'augmentation des personnes exposées aux nuisances sonores</p> <p>Les changements climatiques (Gaz à effet de Serre, dont ozone, ...) élément d'instabilité qui peut amplifier les phénomènes, notamment celui de retrait-gonflement des argiles</p>			

THEME	Description liée aux enjeux environnementaux		Enjeu : faible moyen fort	Enjeu partagé dans le cadre de plans programmes de compétences supra- communale	Dans le PLU, quels outils à disposition?
BIODIVERSITE	atouts	faiblesses	fort	Schémas sectoriels : A l'échelle des sites Natura 2000 : DOCOB Autres schémas d'aménagement : À l'échelle de la Région Ile de France (SDRIF)	Protéger les sites à l'intérêt faunistique et floristique reconnu Protéger strictement les sites Natura 2000 Veiller aux continuités écologiques limiter l'urbanisation des espaces naturels Restaurer / recréer des sentiers piétonnes
<p>Des éléments de connaissance de la biodiversité locale (inventaire ZNIEFF)</p> <p>Des outils de gestion et de protection déjà en place : Natura 2000</p> <p>Des poches de biodiversité ordinaire potentielle avec des espaces naturels (lacs, étangs) et jardins dans le tissu urbanisé</p> <p>un cadre réglementaire permettant la préservation des sites et paysages (servitude) et des outils de gestion (zone Natura 2000)</p>	<p>Des espaces naturels fragmentés, sans continuité écologique</p> <p>Un potentiel biologique et paysager non mis en valeur (friches industrielles des carrières)</p> <p>Une forte densité de population regroupée aux limites des sites</p> <p>Augmentation de la pression humaine et destruction ou perturbation de faune/flore ou milieux remarquables</p> <p>Le réchauffement climatique (facteur aggravant de la dégradation et de la fragmentation des milieux)</p>				

THEME	Description liée aux enjeux environnementaux		Enjeu : faible moyen fort	Enjeu partagé dans le cadre de plans programmes de compétences supra-communale	Dans le PLU, quels outils à disposition?
<p>PAYSAGE, PATRIMOINE et OCCUPATION DU SOL</p>	<p>atouts</p>	<p>faiblesses</p>	<p>Faible Localement fort Coteaux</p>	<p>Autres schémas d'aménagement : À l'échelle de la Région Ile de France (SDRIF)</p>	<p>Préserver des éléments de patrimoine intéressants autant architecturaux (autres que monument historique) que paysagers (identification des éléments et secteurs remarquables au document graphique, mise en place de zonages et de règles spécifiques) Limiter la consommation d'espaces, et respecter les grands équilibres du paysage actuel Préserver les vues d'intérêt Conserver les plantations les plus remarquables et entretenir l'ambiance végétale de la commune Protéger les espaces boisés, les plans d'eau... Intégrer la problématique de la topographie dans les conditions d'implantation</p>
<p>Un patrimoine bâti de qualité dans l'ensemble et des éléments ponctuels d'architecture remarquable</p> <p>Des quartiers souvent animés par des alignements d'arbres d'intérêt</p> <p>importance des vues lointaines liées à la topographie en rebord de plateau</p> <p>un site classé en centre-ville (cèdre)</p> <p>un territoire très lié d'un point de vue paysager à l'ensemble des communes voisines</p>	<p>Pas de protection sur le patrimoine bâti sur la commune</p> <p>Faible présence de l'eau de surface</p> <p>Des empreintes techniques fortes se distinguent dans le paysage : voie ferrée, lignes électriques</p> <p>Des transitions entre constructions individuelles et collectives parfois abruptes</p> <p>L'augmentation de la consommation d'espace et du mitage des espaces naturels</p> <p>Le réchauffement climatique : modification des paysages liés à l'adaptation des espèces locales</p>				

THEME	Description liée aux enjeux environnementaux		Enjeu : faible moyen fort	Enjeu partagé dans le cadre de plans programmes de compétences supra- communale	Dans le PLU, quels outils à disposition?
GESTION DU MILIEU HUMAIN : réseaux et gestion des déchets	<p>atouts</p> <p>la majorité de la commune desservie par un système d'assainissement collectif encadré par un règlement d'assainissement</p> <p>un réseau séparatif (eaux usées/eaux pluviales)</p> <p>bonne qualité de l'eau potable</p> <p>une gestion intercommunale de la filière déchets (SICTOM> SYCTOM)</p> <p>existence d'une collective sélective des déchets en porte à porte, et en apport volontaire, et principe de bennes enterrées</p>	<p>faiblesses</p> <p>Un réseau d'eaux pluviales qui a déjà atteint ses limites</p> <p>Une pression accrue (eau, assainissement) en fonction des besoins des activités</p> <p>Nouvelle pression humaine sur les équipements et les filières existants</p> <p>Le réchauffement climatique : augmentation des épisodes extrêmes climatiques (sécheresse, fortes pluies) à prendre en compte dans la gestion des réseaux et des équilibres locaux</p>	faible	<p>Schémas sectoriels :</p> <p>À l'échelle de la Région Ile de France (PREDMA)</p> <p>Autres schémas d'aménagement :</p> <p>À l'échelle de la Région Ile de France (SDRIF)</p>	<p>faciliter les conditions de ramassage des OM et intégrer cette préoccupation dans les secteurs d'extension</p> <p>permettre des locaux adaptés à la collecte des déchets</p> <p>prévoir les équipements nécessaires à une meilleure gestion des eaux pluviales, en lien avec le risque inondation</p>

SYNTHÈSE ENVIRONNEMENT

DONNEES PHYSIQUES

Topographie – Le site de Gagny est constitué par le versant de la butte de l'Aulnay qui descend d'abord de manière marquée au nord, puis de façon plus adoucie, vers le sud-est et la vallée de la Marne. Le point le plus haut se situe dans le quartier du Plateau-Franceville, le point le plus bas de la commune est situé dans le quartier de la Pointe de Gournay, à 38 m. Un dénivelé de 75 m commande la topographie de la commune. Celui-ci n'est pas régulier. On observe plusieurs pentes supérieures à 15° sur la commune. A ces éléments s'ajoute une topographie artificielle liée d'une part à la présence d'anciennes carrières, et d'autre part à des aménagements spécifiques comme la voie ferrée.

Géologie - Sur le plan géologique, Gagny est sise sur une butte-témoin qui s'étire depuis Belleville à l'Ouest, jusqu'à Vaujours à l'Est, et dont les axes tectoniques principaux se rencontrent approximativement à Gagny. Cette butte-témoin, composée essentiellement de terrains appartenant au Ludien, est chapeauté par les travertins de Brie et des argiles vertes, voire des glaises, qui sont très plastiques et qui ont une tendance à fluer en bordure de versant.

Hydrographie - S'il n'existe pas de cours d'eau majeur sur la commune, l'eau de surface est représentée par trois étangs (quartiers de Maison-Blanche et Maison-Rouge). Plusieurs cours d'eau traversent la commune de manière canalisée et souterraine (aux Abbesses notamment) et l'aqueduc de la Dhuis est signalé par une coulée verte d'intérêt majeur au nord de la commune.

La Marne se situe sur la commune limitrophe, au sud du quartier de la Pointe de Gournay. Sa présence impacte néanmoins la commune, en termes de bassin versant, et de risques d'inondation pour le quartier des Abbesses et de la Pointe de Gournay.

Climat et qualité de l'air – Gagny bénéficie d'un climat océanique comme le reste de l'Ile de France : avec une température moyenne est de 11 à 12 °C, des précipitations annuelles bien réparties, des vents généralement faibles et un ensoleillement moyen (entre 1614 et 1630 heures d'insolation par an).

Les émissions de polluants sur la commune sont avant tout le fait des transports et du secteur résidentiel et tertiaire.

Potentiels énergétiques locaux - Le bassin parisien possède des aquifères continus à la fois peu profonds et profonds présentant un fort potentiel, notamment en Seine-Saint-Denis. A Gagny, l'aquifère au meilleur potentiel géothermique est celui de l'Eocène moyen et inférieur. Sur la commune, le potentiel est moyen à très fort. Les secteurs au « très fort » potentiel sont l'est du centre-ville, le quartier Jean Moulin, le sud du quartier Jean Bouin, et le nord des quartiers Maison Blanche et Chénay. Le potentiel solaire est réel, comme dans l'ensemble de la région Ile de France, alors que le potentiel éolien est faible dans ce secteur de la région.

ESPACES NATURELS

Le territoire est entièrement urbanisé hormis sur les anciens sites de carrière, aujourd'hui reboisés ou encore en friche et non qualifiés.

Les **carrières de l'Ouest**, de 13,4 ha, situées à la limite de Gagny et du Raincy sont perceptibles depuis le chemin des Bourbons au Sud. Depuis l'aqueduc de la Dhuis, les carrières sont peu visibles masquées par ses franges boisées. Les **carrières du centre**, d'une superficie de 24,4 ha sont plus facilement « perceptibles » dans le tissu urbanisé. **Les carrières de l'Est** d'une superficie de 52,4 ha, sont les plus étendues et s'enfoncent profondément dans le tissu urbain.

Par leur vocation – des espaces non bâtis – au cœur d'un tissu résidentiel – les terrains des carrières sont soumis à une pression de l'urbanisation. Par ailleurs, la présence de végétation spontanée ou introduite, les carrières constituent des sites potentiels de trame verte à l'échelle communale et intercommunale. Un équilibre est à trouver entre la satisfaction des besoins en logements et la valorisation du cadre de vie.

La trame végétale urbaine est riche mais inégalement représentée selon les quartiers : les mieux pourvus sont ceux du Chénay, de la Pointe de Gournay, de Maison-Blanche et des Abbesses, riches en alignement d'arbres. D'autres jouissent de parcs urbains d'intérêt (Parc Courbet dans le quartier du Parc Carette et arboretum en limite Centre-ville, Jean Bouin, Plateau-Franceville).

Perspectives d'évolution

Ce chapitre concerne les évolutions prévisibles de l'environnement en général en l'absence de nouveau plan d'urbanisme.

Comme présenté dans les justifications, le POS actuel présente de nombreuses surfaces urbanisables qui si elles étaient toutes ouvertes à l'urbanisation entraîneraient, à terme, de nombreux impacts irréversibles sur l'environnement communal et supra-communal du point de vue des paysages, de l'environnement liés à la poursuite du phénomène d'étalement urbain et notamment de l'urbanisation des secteurs d'anciennes carrières. Le secteur agricole intègre une zone ND (naturelle) qui le préserve.

L'évolution récente de la réglementation (lois Grenelle et ALUR) a mis en exergue la lutte contre l'étalement urbain qui entraîne la régression des surfaces naturelles et agricoles, la déperdition d'énergie et l'augmentation des gaz à effet de serre.

Les zones NA sont nombreuses dans le POS actuel (41.1 ha) et leur urbanisation entraînerait des impacts négatifs sur le territoire communal avec :

- Vis-à-vis du paysage et du cadre de vie : l'urbanisation de près de la moitié du Bois de l'Etoile tel que cela est prévu au POS entre les rues Jules Guesde et le collège de la rue Franceville entraînerait des impacts paysagers importants en permettant une urbanisation continue. Le secteur perdrait alors ces vues lointaines sur des espaces naturels, ce qui aurait un impact significatif sur la qualité de vie des habitants.

Sur le secteur de la carrière à l'Ouest, les zones NA sont principalement localisées sur des secteurs avec un relief peu important ce qui limite leur impact paysager.

Sur le secteur de la carrière de l'est, les zones NA viennent morceler les boisements des Cheminots du Chênay ce qui entraînerait la dégradation des paysages et du cadre de vie.

- Vis-à-vis de l'environnement naturel, cette urbanisation entraînera à terme des effets d'emprises et de coupures importantes sur les boisements et les espaces naturels (dont certains possèdent des enjeux écologiques importants) notamment sur les secteurs des carrières. En effet, ces secteurs sont souvent support de continuités écologiques et accueillent une biodiversité intéressante.
- D'un point de vue des risques, le POS n'intègre ni la présence des risques liés à l'eau (inondation et remontée de nappe) ni ceux liés à la présence de carrières (effondrement).

Ainsi, et dans un souci de préservation de l'environnement, le POS n'est plus adapté aux changements globaux actuels climatiques, environnementaux (avec leur conséquences sociétales) et aux adaptations en cours dans les politiques d'aménagement du territoire afin de favoriser un développement équilibré des territoires (notamment lois Grenelle et ALUR).